

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

**Ministère de la Solidarité et
de la Lutte contre la Pauvreté**

Secrétariat Général

Observatoire du Développement Humain
Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté



**Programme des Nations
Unies pour le Développement**



**Contribution du secteur informel à l'économie
nationale et à la réduction de la pauvreté et des
inégalités au Mali**

Avril 2020

EQUIPE D'ELABORATION DU RAPPORT

Supervision Générale

Hamadou KONATE ----- Ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté
Jo SCHEUER ----- Représentant Résident du PNUD au Mali

Coordination Technique

Salifou MAIGA ----- Secrétaire Général MSLP
Abdoulaye MAIGA ----- Conseiller Technique MSLP
Bouréma F. BALLO ----- Directeur Général ODHD/LCP
Bécaye DIARRA ----- Economiste Principal du PNUD
Alassane BA ----- Economiste national du PNUD

Equipe ODHD/LCP			
Personnel technique		Administration et Gestion	
Bouréma F. BALLO	Directeur Général		
Diakaridja KAMATE	Expert Économiste	Youssouf DIARRA	Agent Comptable
Aminata Ali TRAORE	Economiste	Sabane Mahamane MAIGA	Comptable Matière Adjoint
Mody SIMPARA	Statisticien	Adama M. DIAKITE	Appui à la Comptabilité Matière
Ely DIARRA	Économiste- Informaticien	Madame NIARE Hawa KAREMBÉ	Assistante d’équipe
Moussa HAIDARA	Statisticien	Madame DIALLO Aminata TRAORE	Secrétaire
Seydou MAGASSA	Sociologue		
Sogona Binta Fadd DIABY	Socio-Anthropologue		
Abdoulaye dit Noël CISSOKO	Chargé de Communication		
Ismaila COULIBALY	Documentaliste		
Equipe PNUD			
Bécaye DIARRA		Economiste Principal du PNUD, Unité économique	
Alassane BA		Economiste national du PNUD, Unité économique	
Comité Scientifique élargi			
Président			
Abdoulaye MAIGA	MSLP		

Membres			
Bouréma F. BALLO	ODHD/LCP	Fama KONARE	USTTB
Mama Mininian BORE	CPS/CI	Soumaila FOMBA	DNPF
Ahmed Cherif FOFANA	CNPM	Honoré KEITA	CPS/SCJ
Djime TRAORE	ONEF	Oumar TAMBOURA	CPS/ETC
Mamadou COULIBALY	CNDIFE	Mariam CAMARA	API/MALI
Kadiatou SIDIBE	DGCC	Dougo DIAWARA	CPS/SATFPSI
Dr Maimouna TRAORE	IERGG-MA	Bakary SAMPANA	DNPSES
Madany BAH	DGB/MEF	Issa Hamada CISSE	CPS/SE
Zeinabou DRAME	IER/ECOFIL	Issa KOITA	SHA/MEF
Mohamed TRAORE	CPS/SJ	Kassim KONE	APEX-MALI
Dr Jermie COULIBALY	USJPB	Bakary SINGARE	FDE/MEF
Mamadou KOUMARE	USSGB	Modibo TRAORE	INSTAT
Boubacar TIMBO	CARFIP	Balla DIAWARA	DNI
Samba KEITA	CPS/SSDSPF	Aboubacar SACKO	DNPD
Abdoulaye KALOGA	DGI	Mary BAH	APBEF
Mamadou SIDIBE	CPS/ME	Dr Bintou N'DIAYE	DGSHP
Modibo KEITA	INSP	Kadara SANGARE	APCAM
Adama BARRY	CT-CSLP	Oumar CISSE	DGDP
Dr N'gna TRAORE	ISH	Assékou AHMADOU	CPS/SICAEPPI
Lamoussa TRAORE	DNDS	Boubacar S DIAKITE	DNGM
Abdoul Wahab THIAM	CTRCA	Abdou Idrissa DIAKITE	CCIM
Abdoul K.T TRAORE	Douanes	Dramane BOUARE	APCMM
Sekou SIDIBE	PPM	Ishaga COULIBALY	DNP

Consultants	Comité de lecture
PRENOM ET NOM	
Mohamed DIALLO	
Alassane DEMBELE	Boubacar MACALOU Maimouna TRAORE

Personnes Ressources
Sékouba DIARRA
Salif DIALLO

PREFACE

Voici le rapport de l'étude sur la « Contribution du secteur informel à l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté et des inégalités au Mali », réalisée par le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté à travers l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté.

Pour rappel, en 1989 l'ex Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique a mené une étude pour cerner le secteur informel, utilisant à cette occasion quatre (04) critères à savoir : (a) le statut juridique de l'entreprise ; (b) la tenue d'une comptabilité ; (c) la branche d'activité ; (d) le type de local où s'exerce l'activité.

Il en est ressorti que : (i) les entreprises du secteur informel sont dans l'ignorance des réglementations administratives ; (ii) n'ont pas une pratique courante de tenue de la comptabilité ; (iii) ont une prédilection pour les activités commerciales ; (iv) ont des conditions précaires d'exercices de leur activité ; (v) sont cependant de grands pourvoyeurs d'emplois dans l'économie malienne ; (vi) occupent une place importante dans la vie économique et sociale du pays.

De la présente étude dont l'objectif général est de déterminer l'apport du secteur informel à l'économie nationale, à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Les constats suivants ont été établis :

- La contribution croissante du secteur informel dans la création d'emploi.¹
- La distribution de revenus est très forte dans le secteur informel même si ces revenus sont souvent et, dans le meilleur des cas, juste égaux au SMIG.
- Le niveau d'auto emploi y est très élevé avec une faible qualification des employés (généralement illettrés). Il existe une grande fréquence de liens familiaux avec le Chef de l'unité de production informelle.
- Le revenu moyen d'un employé du secteur informel est quasiment la moitié du revenu mensuel moyen des maliens estimé à 79 400FCFA.
- Les employés du secteur informel ne bénéficient d'aucune protection sociale étant pour la plupart complètement oubliés par le code du travail. Des efforts de correction de cet état de fait sont en cours par l'Institut National de Prévoyance Sociale.²
- Une sous fiscalisation du secteur informel qui favorise des pratiques d'évasion fiscale des gros opérateurs économiques qui s'y réfugient maquillant le statut juridique de leurs activités.

¹ L'emploi informel est passé de 91,2% de l'ensemble des emplois en 2000 à 93,5% en 2013 et 97,5% en 2017.

² Pour remédier à cette situation et dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité sociale, l'INPS procède à l'extension de son système de protection sociale au secteur informel par la mise en place du régime de l'assurance volontaire. Le nombre d'assurés au 30 septembre 2019 est de 18 447, ce qui ne fait que 0,30% des six millions de personnes éligibles. Il est donc impératif d'accélérer la cadence.

Le rapport comprend deux (2) parties :

- La contribution du secteur informel à l'économie nationale ;
- La contribution du secteur informel à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Le rapport a émis onze (11) recommandations qui vont de la meilleure fiscalisation du secteur informel à la sécurisation en termes de production sociale des employés. Il faut rappeler que le manque à gagner sur le plan fiscal est presque égal au montant de l'aide publique au développement.

La mise en œuvre des recommandations de l'étude permettra de contribuer davantage à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités car le secteur informel joue ainsi un rôle de soupape de sécurité pour la société en fournissant à une importante frange de la population des moyens de subsistance.

Je reste convaincu qu'une fiscalisation intelligente et judicieuse du secteur permettra d'augmenter les recettes fiscales, à savoir récupérer le manque à gagner fiscal qui représente 9,8% du PIB selon les calculs de l'étude.

J'exhorte tous les acteurs au développement, notamment l'administration fiscale à une exploitation approfondie de la présente étude.

**Le Ministre de la Solidarité
et de la Lutte Contre la Pauvreté**



Hamadou KONATE

Commandeur de l'Ordre National



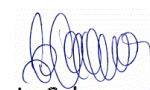
REMERCIEMENTS

Dans le cadre de la réalisation des études et recherches sur la pauvreté et la problématique du Développement Humain Durable (DHD), l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté (ODHD/LCP) a réalisé l'étude intitulée « Contribution du secteur informel à l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté et des inégalités ». Cette étude a été effectuée en partenariat avec le PNUD dans le cadre du Programme d'Appui à la Gouvernance, à la Résilience Economique pour la Réduction de la pauvreté (PAGER).

Dans sa réalisation, du choix du thème à la validation du rapport final, l'étude a fait l'objet d'un processus très participatif. Elle traite précisément de la problématique fondamentale de la fiscalisation de l'économie malienne. Les résultats peuvent servir d'appui à la stratégie de la mobilisation des ressources internes du pays. Ils permettront également de mieux cerner les interactions entre le secteur informel et la pauvreté au Mali notamment à travers : i) des offres alternatives d'emplois précaires face à la pauvreté et des inégalités croissantes ; et ii) des obstacles très sérieux à l'efficacité de la politique économiques.

Le secteur informel occupe indéniablement une place écrasante dans l'économie malienne. Sa fiscalisation apparaît nécessaire comme principal moyen de mobilisation des ressources internes en l'alternative à l'aide publique au développement en vue d'un meilleur financement pour le développement du Mali y compris le financement des objectifs de développement durable (ODD).

Mes sincères remerciements vont à l'endroit de tous ceux qui y ont contribué à la réalisation de l'étude, y compris les agences des Nations Unies.



Jo Scheuer

Représentant Résident du PNUD au Mali

SOMMAIRE

EQUIPE D'ELABORATION DU RAPPORT	I
PREFACE.....	II
REMERCIEMENTS	III
SOMMAIRE	V
SIGLES ET ABREVIATIONS	VII
LISTE DES TABLEAUX	VIII
LISTE DES FIGURES	IX
RESUME ANALYTIQUE	X
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : CONTRIBUTION DU SECTEUR INFORMEL A L'ECONOMIE NATIONALE	6
1.1. Caractéristiques du secteur informel au Mali	7
1.1.1. Une place considérable dans la vie économique et sociale	7
1.1.2. Un important pourvoyeur d'emplois dans l'économie malienne	7
1.1.3. Une prédilection pour les activités commerciales	7
1.1.4. La tenue de la comptabilité n'est pas une pratique courante	9
1.1.5. Des activités largement en marge des réglementations administratives	10
1.1.6. Une tendance à préférer les prix administrés.....	10
1.1.7. Les principaux problèmes rencontrés par les UPI.....	11
1.2. Contribution du secteur informel aux différents secteurs d'activités de l'économie	17
1.2.1. La part de l'informel dans le secteur primaire	17
1.2.2. La part de l'informel dans le secteur secondaire	20
1.2.3. La part de l'informel dans le secteur tertiaire	22
1.3. Contribution et potentialités du secteur informel en matière de mobilisation des ressources fiscales.....	24
1.3.1. L'aperçu sur le système fiscal malien.....	24
1.3.2. La fiscalisation du secteur informel	25
1.3.3. Une pression fiscale beaucoup plus faible dans les pays où le secteur informel est important.....	26
1.3.4. Une faible pression fiscale sur le secteur informel	27
1.3.5. Un manque à gagner important en comparaison de l'application de l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (IBIC).....	28
1.3.6. Un secteur rural grand bénéficiaire de l'investissement public, mais peu fiscalisé.....	29
1.3.7. Les opinions des responsables des UPI par rapport à l'impôt	30

DEUXIEME PARTIE : CONTRIBUTION DU SECTEUR INFORMEL A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES	33
2.1. Contribution du secteur informel à la création d'emplois.....	34
2.1.1. L'emploi s'informalise de plus en plus	34
2.1.2. Des conditions d'exercice précaires	36
2.1.3. Un niveau d'auto-emploi très élevé et un taux de salarisation très faible	38
2.1.4. Une prépondérance des proches du chef de l'UPI.....	39
2.1.5. Une précarité qui s'exprime également dans les conditions des employés	40
2.2. Contribution du secteur informel à la distribution de revenus	42
2.3. Protection sociale dans le secteur informel.....	45
2.3.1. La déclaration de politique nationale de protection sociale.....	45
2.3.2. Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU).....	46
2.3.3. L'assurance volontaire.....	47
CONCLUSION.....	50
RECOMMANDATIONS	52
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	55
ANNEXES	VI
ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées	VIII
ANNEXE 2 : Structure par secteur et branche d'activité de la production et des coûts du secteur informel	XI
ANNEXE 3 : Disposition générale des CUI à payer l'impôt sur leurs activités	XIII
ANNEXE 4 : Disponibilité des locaux pour les activités des UPI par milieu de résidence et secteur d'activité.....	XIII
ANNEXE 5 : Termes de Référence.....	XIV

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
APU	Administration Publique
BIT	Bureau International du Travail
CGI	Code Général des Impôts
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CIST	Conférence Internationale des Statisticiens du Travail
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
DNE	Direction Nationale de l'Emploi
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente Auprès des Ménages
ERETES	Equilibre Ressources Emplois, Tableau Entrées Sorties
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
ISCP	Impôts Spécifiques sur Certains Produits
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
INSTAT	Institut National de la Statistique
LPF	Livre de Procédures Fiscales
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
NIF	Numéro d'Identification Fiscale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
PROFAC	Projet de Formalisation des Acteurs du Commerce de détail
PIB	Produit Intérieur Brut
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNDH	Rapport National du Développement Humain
SYNACODEM	Syndicat National des Commerçants Détaillants du Mali
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNLP	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UPI	Unité de Production Informelle

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux agrégats du secteur informel suivant le secteur et la branche d'activité (en FCFA)	9
Tableau 2 : Mode de détermination des prix des produits ou services selon les Chefs d'UPI (%)	11
Tableau 3 : Difficultés par rapport aux considérations d'ordre économique (%)	12
Tableau 4 : Difficultés par rapport aux considérations d'ordre technique et légal (%)	13
Tableau 5 : Difficultés par rapport aux préoccupations d'ordre managérial et diverses autres (%)	14
Tableau 6 : Appuis souhaités par les UPI dans les domaines de la gestion et de la stratégie commerciale (%)	15
Tableau 7: Appuis souhaités par les UPI dans le domaine technique, légal et divers (en %)	16
Tableau 8 : Part de l'informel dans le secteur primaire en %	19
Tableau 9 : Part de l'informel dans le secteur secondaire en %	21
Tableau 10 : Part de l'informel dans le secteur tertiaire en %	23
Tableau 11 : Evolution du taux (%) de pression fiscale dans les Etats membres de l'UEMOA	27
Tableau 12 : Evolution du taux (%) de pression fiscale des Etats membres de l'OCDE	27
Tableau 13 : Structure par secteur, de la valeur ajoutée annuelle, du revenu mixte annuel (bénéfice) et de l'impôt annuel payé du secteur informel (en million de FCFA)	28
Tableau 14 : Opinions générales des CUPi par rapport à l'impôt (en %)	30
Tableau 15 : Gestion administrative de l'impôt selon les UPI (en %)	31
Tableau 16 : Domaines prioritaires d'affectation souhaitée de l'impôt par les CUPi (en %)	32
Tableau 17 : Structure des emplois par secteur institutionnel	35
Tableau 18 : Répartition de la population active occupée par région, milieu, sexe et niveau d'instruction selon le secteur institutionnel	35
Tableau 19 : Bilan de l'emploi par secteur institutionnel selon l'activité, Mali, 2017	36
Tableau 20 : Disponibilité des services de base dans les UPI par milieu de résidence et par secteur d'activité	38
Tableau 21 : Organisation du travail suivant le milieu de résidence et le secteur et la branche d'activité à Capitale en 2017 (en %)	39
Tableau 22 : Caractéristiques des actifs occupés dans le secteur informel selon le milieu de résidence et le secteur d'activité	40
Tableau 23 : Caractéristiques des primes et avantages des actifs du secteur informel	41
Tableau 24 : Rémunérations et volumes horaires de travail dans le secteur informel par zone et par secteur de développement	43
Tableau 25 : Situation globale des assurés par activité et sexe	48

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Contribution du secteur informel dans les secteurs d'activités de l'économie.....	17
Figure 2 : Disposition générale des CUIPI à payer l'impôt sur leurs activités.....	31
Figure 3 : Situation de l'emploi informel au Mali entre 2000 et 2017.	34
Figure 4 : Disponibilité des locaux pour les activités des UPI par milieu de résidence et secteur d'activité	37

RESUME ANALYTIQUE

A l'instar des autres Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), au Mali, le secteur informel occupe une place considérable dans la vie économique et sociale. Aujourd'hui, il est considéré comme un secteur stratégique par sa contribution à la production, à l'emploi et aux revenus. Les activités du secteur informel ont pris une étendue notable surtout en milieu urbain, car elles constituent non seulement des desseins de survie, mais contribuent également au développement économique du pays.

Il existe une multitude de définitions du secteur informel et à nos jours un consensus peine à se dégager. Le secteur informel est tantôt qualifié d'économie souterraine, occulte, clandestine, dissimulée, parallèle, tantôt de secteur non enregistré, non immatriculé, non structuré ou non organisé ou encore de secteur composé d'entreprises de petites tailles. Cependant, la recommandation 204 du BIT dans ses objectifs et champ d'application indique explicitement que les termes «économie informelle » ne désignent pas les activités illicites, en particulier la fourniture de services ou la production, la vente, la possession ou la consommation de biens interdites par la loi, y compris la production et le trafic illicites de stupéfiants, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, la traite des personnes et le blanchiment d'argent, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes.

Cette absence de définition unique ou consensuelle ne rend pas forcément la tâche facile quant à l'élaboration d'une stratégie visant le secteur informel.

Dans toutes les définitions, les critères d'organisation légale de l'entreprise et de tenue de comptabilité apparaissent comme les critères de base. Cela donne une cohérence à la réalité des évolutions. Il faut cependant signaler que les unités de production agricole qui sont partie intégrante du secteur informel selon les critères, ne sont pas prises en compte dans les différentes enquêtes sur le secteur informel. Par contre la comptabilité nationale prend en compte le secteur agricole dans son classement formel-informel.

Au Mali, le secteur informel est caractérisé principalement par : (i) une place considérable dans la vie économique et sociale ; (ii) un plus grand pourvoyeur d'emplois dans l'économie malienne ; (iii) une prédilection pour les activités commerciales ; (iv) la tenue de la comptabilité n'est pas une pratique courante ; (v) l'ignorance répandue des réglementations administratives ; (vi) des conditions d'exercice précaires.

Entre 2004 et 2015, le poids de l'économie informelle dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) diffère d'un secteur à un autre : secteur primaire (environ 98%) ; secteurs secondaire et tertiaire (respectivement 36% et 34%). Cf au tableau N°8.

Concernant la pression fiscale, elle est beaucoup plus faible dans les pays où le secteur informel est important que dans ceux où il est peu significatif. Au Mali, le taux de pression fiscale s'est situé à 14,2% en moyenne entre 2014 et 2018 pour une norme communautaire de 20%. Calculé sur la base des résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée par l'INSTAT en 2017, il se situe à un niveau très faible (environ 0,11%). La comparaison au taux de pression fiscale globale de l'économie, qui est 15,2% en 2017, montre que l'effort fiscal fourni par le secteur informel est 138 fois moins élevé que celui fourni par l'ensemble de l'économie.

Selon cette enquête, une estimation du manque à gagner fiscal dû à la sous-imposition du secteur informel montre que l'impôt payé par ce secteur est de 3 564 millions de FCFA pour un bénéfice du secteur estimé à 2 938 810 millions de FCFA. L'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (30%) serait donc de 881 643 millions de FCFA, d'où un manque à gagner de 878 079 millions de FCFA en 2017 ; soit 9,8% du PIB. Ce manque à gagner fiscal est supérieur à l'Aide Publique au Développement (725 305 millions de FCFA).

S'agissant du secteur rural, il demeure très peu fiscalisé. Durant ces dernières années, ce secteur a subi une évolution avec l'apparition des fermes aux alentours de grandes agglomérations. De ce fait, nous distinguons, d'une part, le secteur agricole traditionnel basé sur une technologie archaïque à très faible productivité, héritée de plusieurs générations et, d'autre part, le secteur agricole moderne constitué essentiellement des fermes agricoles modernes, qui par essence et par objectif, est lié à l'économie du marché.

S'agissant de l'emploi, il devient de plus en plus informel. L'emploi informel est passé de 91,2% de l'ensemble des emplois en 2000 à 93,5% en 2013 et 97,5% en 2017. Il se caractérise par (i) une grande précarité des conditions d'activités, (ii) un niveau d'auto-emploi très élevé et un taux de salarisation très faible, (iii) une prépondérance des proches du chef de l'UPI avec plus de 90% des travailleurs qui lui sont apparentés, (iv) une précarité qui s'exprime également dans les conditions des employés qui ne bénéficient ni de contrat écrit, ni de prime de fin d'année, ni de sécurité sociale, ni de congés annuels payés, ni de congés maladies payés, ni de participation aux bénéfices ou d'autres avantages en nature.

Concernant la distribution de revenus, selon l'ERI-ESI 2017, le revenu mensuel moyen de la population en emploi dans le secteur informel est de 40 515 FCFA, presque égal au SMIG (40 000 FCFA par mois), mais largement inférieur au revenu mensuel moyen des maliens estimé à 79 400 FCFA. Cela signifie que le revenu mensuel moyen dans le secteur informel est encore plus largement inférieur à celui du secteur formel. Ainsi, la masse salariale annuelle versée par les patrons des UPI aux employés est d'environ 265 milliards FCFA.

En matière de protection sociale, les travailleurs du secteur informel sont très peu protégés, malgré les conditions d'activité caractérisées par la précarité avec des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement.

Pour remédier à cette situation et dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité sociale, l'INPS procède à l'extension de son système de protection sociale au secteur informel par la mise en place du régime de l'assurance volontaire. Le nombre d'assurés au 30 septembre 2019 était de 18 447, ce qui ne fait que 0,30% des six millions de personnes éligibles.

En conclusion, on peut affirmer que le secteur informel contribue largement à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités par sa contribution à la formation de la richesse nationale, d'une part, et par son rôle de plus grand pourvoyeur d'emplois permettant au plus grand nombre d'accéder à des revenus, d'autre part. Le secteur informel joue ainsi un rôle de soupape de sécurité pour la société en fournissant à une importante frange de la population des moyens de subsistance.

Cependant, ce secteur se caractérise par la précarité des conditions d'emploi et par des revenus plus faibles par rapport à ceux du secteur formel. Par ailleurs, sa contribution aux recettes fiscales est extrêmement faible et il constitue un refuge pour certains gros opérateurs qui y organisent eux-mêmes leur informalité.

La mise en œuvre des recommandations ci-dessous devrait permettre d'accroître l'impact positif des activités du secteur informel sur l'économie et la réduction de la pauvreté. Il s'agit de : (i) mieux cerner le vrai secteur informel ; (ii) investir dans le renforcement des capacités de l'administration fiscale pour lui permettre de saisir une partie importante du manque à gagner sur le secteur informel ; (iii) fiscaliser le secteur agricole moderne ; (iv) parachever l'institution de l'identifiant unique (NINA) ; (v) former les agents de l'administration fiscale ; (vi) intensifier les actions de formation en gestion d'entreprise des acteurs du secteur informel ; (vii) accroître les efforts de formation et de sensibilisation aux procédures fiscales et d'accès aux marchés publics et services financiers ; (viii) prendre des dispositions visant à réduire la précarité des emplois informels ; (ix) réduire la nuisance des activités du secteur informel sur l'environnement ; (x) intensifier la promotion de l'Assurance volontaire ; (xi) mieux organiser le commerce par une meilleure classification.

INTRODUCTION

Le concept du secteur informel a été l'une des contributions les plus distinctives du BIT à la réflexion sur le développement. C'est dans le rapport d'une mission générale sur l'emploi au Kenya entreprise par le BIT en 1972 que le terme « secteur informel » a fait sa première apparition dans un document officiel. L'une des principales conclusions de la mission fut que, dans un pays en développement comme le Kenya, le principal problème d'emploi n'était pas le chômage mais l'existence d'un grand nombre de « pauvres qui travaillent », dont beaucoup trimaient dans la production de biens et de services, mais dont les activités n'étaient pas reconnues, enregistrées, protégées ou régulées par les autorités publiques. Ce phénomène fut désigné dans le rapport comme le « secteur informel » et expliqué par l'incapacité des autres secteurs de l'économie - agricultures ou autres activités rurales, d'une part, et industries et services modernes, d'autre part - à fournir les opportunités d'emploi ou de revenu adéquates pour une force de travail en croissance rapide.

Il existe une multitude de définitions du secteur informel et à nos jours un consensus peine à se dégager. Le secteur informel est tantôt qualifié d'économie souterraine, occulte, clandestine, dissimulée, parallèle, tantôt de secteur non enregistré, non immatriculé ou non organisé, non structuré ou encore de secteur composé d'entreprises de petites tailles. Cette absence de définition unique ou consensuelle ne rend pas forcément la tâche facile quant à l'élaboration d'une stratégie visant le secteur informel.

La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) a, dans le cadre d'une enquête sur le secteur informel menée en 1989, utilisé quatre critères pour délimiter le champ de l'informel :

- le statut juridique de l'entreprise, qui permet d'éliminer du champ de l'informel, toutes les sociétés et l'administration ;
- la tenue d'une comptabilité conforme au plan comptable ou tenue par un comptable extérieur et transmise à l'administration. L'application de ce critère permet d'éliminer du champ de l'emploi informel les entrepreneurs individuels « modernes » ;
- la branche d'activité : à travers ce critère, sont exclus du champ de l'emploi informel, les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs, sylviculteurs, ainsi que les professions libérales ;
- le type de local où s'exerce l'activité. L'application de ce critère permet d'éliminer les usines et les grandes entreprises et permet la distinction entre secteur informel localisé et secteur informel non localisé.

Pour analyser l'impact du secteur informel au Mali, la définition suivante a été adoptée : « le secteur informel ou non structuré est constitué de l'ensemble des activités menées à titre d'indépendant et à titre de salarié ou d'aide-familiale ou d'apprenti dans des micro-unités de production de biens et de services de moins de cinq (5) travailleurs ».

L'étude de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), réalisée en 2015 pour sélectionner les actifs et les unités du secteur informel a défini le secteur informel conformément aux indications de la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) organisée par le BIT en 1993 et aux résolutions du séminaire sous régional sur le secteur informel organisé en 1997 par l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT). La 15^{ème} CIST avait recommandé la nécessité d'une définition basée sur plusieurs critères : statut juridique de l'entreprise, type de comptabilité, type d'enregistrement de l'unité ou de ses employés, taille de l'unité économique.

Dans le cadre de l'étude sur le potentiel fiscal de l'économie et la fiscalisation du secteur informel, réalisée par le Ministère de l'Economie et des Finances en 2016, le secteur informel est défini comme « l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro d'identifiant fiscal et/ou de comptabilité officielle écrite¹ ».

Ce dernier critère de la comptabilité écrite est important pour ne pas exclure du champ d'investigation des unités de production qui, pour une raison ou une autre, disposeraient d'un identifiant fiscal sans pour autant pouvoir être assimilées à des unités formelles (du point de vue de leur mode d'organisation et de production) pour lesquelles la tenue d'une comptabilité est un bon indicateur.

L'Institut National de la Statistique du Mali (2017), dans son rapport de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, a retenu les trois premiers critères de la résolution de la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) de 1993 pour définir le secteur informel. Il s'agit de : i) l'organisation légale des entreprises, ii) la propriété et iii) le type de comptabilité. L'ensemble des trois critères est intégré au concept des entreprises familiales ou individuelles non constituées en société. Mais cela ne signifie pas que toutes les entreprises familiales de ce type relèvent du secteur informel.

Les entreprises du secteur informel comprennent les entreprises familiales pour compte propre et celles qui emploient du personnel rémunéré. Il est précisé que toutes ces entreprises doivent produire des biens et services marchands. Le critère de destination des produits vient donc s'ajouter à l'identification des entreprises du secteur informel.

Dans toutes ces investigations, les critères d'organisation légale de l'entreprise et de tenue de comptabilité apparaissent comme les critères de base. Cela donne une cohérence à la réalité des évolutions. Il faut cependant signaler que les unités de production agricole qui sont partie intégrante du secteur informel selon les critères, ne sont pas prises en compte dans ces différentes enquêtes. Par contre la comptabilité nationale prend en compte le secteur agricole dans son classement formel-informel.

¹ Comptabilité ayant une valeur administrative au sens de la contribution directe.

L'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), menée par l'INSTAT en 2017 étant la plus récente et la plus complète, servira de base à plusieurs analyses de cette étude.

A l'instar des autres Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), au Mali, le secteur informel occupe une place considérable dans la vie économique et sociale. Aujourd'hui, il est considéré comme un secteur stratégique par sa contribution à la production, à l'emploi et aux revenus. Les activités du secteur informel ont pris une étendue notable surtout en milieu urbain, car elles constituent non seulement des desseins de survie, mais contribuent également au développement économique du pays.

Beaucoup de pays d'Afrique ont tenté de maîtriser le secteur informel afin d'accroître leurs recettes, notamment par la mise en place du cadre juridique du régime de l'entrepreneur initié par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Le Gouvernement malien a mis en place plusieurs programmes et initiatives de formalisation de ce secteur, qui n'ont malheureusement pas donné les résultats escomptés. La première formule proposée fut l'impôt synthétique, consistant en un seul paiement par l'achat d'une vignette. A cela s'ajoute la mise en place du système déclaratif qui demande à tous les acteurs économiques de souscrire leurs propres déclarations auprès des impôts.

D'autres programmes et initiatives notamment le Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants (PACD) et le Projet de Formalisation des Acteurs du Commerce de Détails (PROFAC)² qui lui a succédé avaient pour but de permettre à des détaillants de devenir des grossistes, de grands commerçants tout en les incitant à migrer du secteur informel vers le secteur formel. De même, le Syndicat National des Commerçants Détaillants du Mali (SYNACODEM) et la Coordination des Associations et Groupements des Commerçants Détaillants du Mali (CAGCDM) sensibilisent leurs membres à se déclarer aux impôts, à prendre leurs patentes, à s'inscrire sur le registre du commerce pour se formaliser comme il se doit.

Malgré ces efforts, le secteur informel, tout en contribuant à la production nationale et à la création d'emplois, demeure toujours un manque à gagner pour l'Etat en termes de recettes fiscales, car le niveau de recouvrement demeure faible en raison des difficultés persistantes parmi lesquelles la difficulté de localisation des contribuables du secteur informel.

² Les objectifs du projet de formalisation des acteurs du commerce de détail (PROFAC) sont : i) formaliser les acteurs du commerce de détail ; ii) créer et renforcer les capacités des centres de gestion agréés ; iii) appuyer le financement des activités des acteurs informels formalisés ; iv) appuyer la commercialisation des produits et services.

L'objectif général de l'étude est de déterminer l'apport du secteur informel à l'économie nationale, à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ évaluer la contribution du secteur informel dans les différents secteurs d'activités de l'économie ;
- ✓ évaluer la contribution et les potentialités du secteur informel en matière de mobilisation des ressources fiscales ;
- ✓ analyser la contribution du secteur informel dans la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté et les inégalités ;
- ✓ examiner les niveaux de protection sociale dans le secteur informel et les mesures de correction ;
- ✓ proposer des mesures visant à mieux encadrer les activités du secteur informel dans le sens d'une meilleure intégration à l'économie formelle et la résorption du chômage.

Les résultats attendus sont :

- ✓ la contribution du secteur informel dans les différents secteurs d'activités de l'économie est évaluée ;
- ✓ la contribution et les potentialités du secteur informel en matière de mobilisation des ressources fiscales sont évaluées ;
- ✓ la contribution du secteur informel dans la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté et les inégalités est analysée ;
- ✓ les niveaux de protection sociale dans le secteur informel et les mesures de correction sont examinés ;
- ✓ les mesures visant à mieux encadrer les activités du secteur informel dans le sens d'une meilleure intégration à l'économie formelle et la résorption du chômage sont proposées.

La démarche méthodologique comprendra deux parties : la revue documentaire et la collecte des données.

S'agissant de la revue documentaire, la démarche accorde une grande importance à la recherche, l'analyse et l'exploitation de différents rapports et études sur l'emploi et le secteur informel, la politique nationale de l'emploi, la politique nationale de la formation professionnelle, les politiques économiques et sociales, les stratégies de réduction de la pauvreté, etc.

En ce qui concerne la collecte des données, elle permet de :

- ✓ élargir les compétences et les sources d'informations ;
- ✓ forger un consensus sur les stratégies ;

- ✓ donner du poids aux recommandations du Rapport et promouvoir l'engagement de l'Etat et du secteur privé dans la création d'emploi et la réduction de la pauvreté et des inégalités ;
- ✓ identifier les créneaux porteurs aidant dans une meilleure prise de décisions par les décideurs et faire des recommandations pertinentes permettant au secteur formel de mobiliser davantage de recettes fiscales.

Des entretiens et des visites de terrain ont été organisés auprès de certains acteurs du secteur informel.

L'analyse documentaire a été complétée par une série d'entretiens avec les principaux acteurs du secteur informel au Mali entre autres dans les domaines ci-après : commerce, transport, industrie, Bâtiment et Travaux Publics (BTP), artisanat. Pour ce faire, des guides d'entretien ont été élaborés et administrés auprès des acteurs concernés.

Le rapport comprend deux parties. La première partie rapporte un diagnostic de la contribution du secteur informel à la croissance économique et la seconde analyse l'apport du secteur informel à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

**PREMIERE PARTIE : CONTRIBUTION DU SECTEUR
INFORMEL A L'ECONOMIE NATIONALE**

1.1. Caractéristiques du secteur informel au Mali

Au Mali, les principales caractéristiques du secteur informel sont :

- une place considérable dans la vie économique et sociale ;
- un plus grand pourvoyeur d'emplois dans l'économie malienne ;
- une prédilection pour les activités commerciales ;
- la tenue de la comptabilité n'est pas une pratique courante ;
- l'ignorance répandue des réglementations administratives ;
- des conditions d'exercice précaires.

Parmi ces caractéristiques, l'ignorance des réglementations administratives est préjudiciable à l'économie nationale en ce sens que les activités du secteur informel ne se conforment pas aux réglementations fiscales et d'emploi. En conséquence, cette situation entraîne pour le secteur informel l'absence de production sociale.

1.1.1. Une place considérable dans la vie économique et sociale

Le secteur informel occupe une place considérable dans la vie économique et sociale du Mali. Il est considéré comme un secteur stratégique par sa contribution à la production, à l'emploi et aux revenus. Les activités du secteur informel ont pris une étendue notable surtout en milieu urbain, car elles constituent non seulement des desseins de survie, mais contribuent également au développement économique du pays.

1.1.2. Un important pourvoyeur d'emplois dans l'économie malienne

Au Mali, le secteur informel est perçu comme un des plus grands pourvoyeurs d'emplois. Les résultats de l'étude portant sur « les caractéristiques et déterminants de l'emploi informel au Mali » stipulent que plus de 96% des actifs occupaient un emploi informel en 2014.

Selon les résultats de « l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel », réalisée en 2017 par l'INSTAT, jusqu'à 97,5% des emplois occupés dans le secteur privé sont des emplois informels.

1.1.3. Une prédilection pour les activités commerciales

Le secteur informel est orienté principalement vers les activités commerciales, au détriment des activités industrielles et de services. Il ressort des résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, réalisée par l'INSTAT en 2017, que les UPI sont inégalement réparties entre le commerce (56,9%), l'industrie (28,4%) et les services (14,7%).

En effet, 81,8% du chiffre d'affaires annuel des UPI sont réalisés dans le secteur du commerce en 2017. Les parts des secteurs de l'industrie et des services sont respectivement de 12,5% et 5,7% sur la même période.

Concernant la production annuelle des biens et services du secteur informel, le commerce contribue à hauteur de 81,7%, l'industrie à hauteur de 12,4% et les services à hauteur de 5,9%. La valeur ajoutée étant définie comme la différence entre la production et la consommation intermédiaire, permet de mieux apprécier la contribution du secteur à l'économie en termes de création de richesses.

Le secteur de commerce cumule la plus grande majorité (83,4%) de la valeur ajoutée, ensuite viennent l'industrie (11%) et les services (5,6%). Dans le secteur du commerce, le commerce de détail représente 59,5% de la valeur ajoutée de ce secteur.

Cependant, ce commerce est principalement orienté vers les produits importés au détriment de la production nationale et donc de la création d'emplois.

Le tableau ci-après donne la situation des principaux agrégats du secteur informel suivant le secteur et la branche d'activité.

Tableau 1 : Principaux agrégats du secteur informel suivant le secteur et la branche d'activité (en FCFA)

Secteur et branche d'activité	Chiffre affaires annuel calculé avec imputation	Production annuelle	Valeur ajoutée annuelle	Revenu mixte annuel
Industrie				
Activités extractives/mines	53 043 334 693	42 878 746 245	42 264 213 682	38 131 128 626
Activités de fabrication	352 058 177 075	314 322 560 143	257 955 701 321	212 097 082 458
Activités de production et distribution d'eau, d'assainissement et traitement de déchets	1 892 465 742	1 800 862 441	1 780 959 681	1 464 798 731
Activités de construction	54 906 987 700	53 000 593 977	51 142 306 781	42 049 610 689
Total	462 722 642 331	412 824 439 925	353 931 991 501	293 959 829 064
Commerce				
Commerce et réparation des pièces Automobiles	139 266 931 796	131 978 930 287	130 709 294 847	122 649 628 725
Commerce de gros	750 734 050 179	639 501 781 099	635 682 563 451	598 169 496 573
Commerce de détail	2 137 697 009 247	1 942 336 997 594	1 909 350 388 029	1 794 475 273 280
Total	3 027 697 991 222	2 713 817 708 981	2 675 742 246 327	2 515 294 398 579
Service				
Activités de transport	10 367 408 217	10 032 608 600	9 374 785 314	5 675 342 153
Activités d'entreposage	44 288 321	44 288 321	44 288 321	44 288 321
Activités d'hébergement et de Restauration	51 071 283 531	50 011 855 175	43 371 245 161	39 110 471 947
Activités de l'information et de Communication	46 878 690 167	40 010 020 884	39 326 994 565	34 037 438 741
Activités immobiliers	6 000 439 363	6 000 439 363	6 000 439 363	5 968 402 959
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4 365 444 733	4 365 444 733	365 566 396	203 342 131
Activités de services de soutien et de Bureau	3 676 654 825	3 676 654 825	3 091 457 090	1 556 124 636
Enseignement	2 882 988 578	2 882 988 578	2 872 171 027	1 572 014 736
Activités pour la santé humaine et l'action sociale	5 141 291 064	5 141 291 064	5 026 944 783	3 384 214 848
Activités artistiques, sportives et Récréatives	5 750 075 169	5 750 075 169	5 673 348 016	4 596 897 848
Autres activités des services (tailleurs, pressing, coiffure, réparations de biens domestiques)	72 399 487 469	65 692 655 412	59 511 405 136	31 970 024 693
Activités spéciales des ménages	2 415 774 999	2 415 774 999	2 295 699 546	1 438 140 325
Total	210 993 826 436	196 024 097 123	176 954 344 720	129 556 703 337
Total Général	3 701 414 459 989	3 322 666 246 030	3 206 628 582 548	2 938 810 930 979

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

1.1.4. La tenue de la comptabilité n'est pas une pratique courante

Au Mali, la tenue de la comptabilité n'est pas une pratique courante pour la plupart des entreprises du secteur informel. Ces entreprises ne font pas de comptabilité écrite, autrement dit n'élaborent pas un document de bilan comptable, ni un compte d'exploitation transmis à l'administration fiscale. En effet, 86,2 % des personnes concernées gèrent à vue leurs activités. Par ailleurs, près de huit personnes salariées sur dix ne perçoivent pas de bulletin de paie.

1.1.5. Des activités largement en marge des réglementations administratives

Selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, réalisée par l'INSTAT en 2017, plus de la moitié (52,5%) des chefs d'UPI ne sont pas prêts à payer les impôts sur leurs activités. Ils veulent rester en marge de la légalité. Ainsi, 94,8% des UPI n'ont pas de numéro de contribuable, ne sont pas inscrites dans le registre de commerce et ne sont pas affiliées à l'INPS. Seulement 3,3% des UPI sont enregistrées dans au moins un registre contre 1,9% dans au moins deux registres.

Parmi les trois types de registres administratifs, la proportion d'UPI qui a un Numéro d'Identification Fiscale est de 2,9% et l'affiliation à l'INPS est faible (0,8%).

Dans l'ensemble, les raisons de non enregistrement au NIF évoquées par les chefs d'UPI sont principalement l'ignorance (51,2%), le caractère non obligatoire de l'enregistrement (26,9%), la démarche trop compliquée (8,7%) et le coût trop cher (4,4%).

Cependant, certains chefs d'UPI ont l'intention de se faire enregistrer. En 2017, les chefs d'UPI qui se sont déjà enregistrés dans les circuits formels (paiement de l'impôt et enregistrement de l'UPI) représentent près de 6%. Cette proportion est plus élevée dans le secteur des services. Selon le milieu de résidence, la fréquence est plus élevée dans le district de Bamako avec 10,2%. Ainsi, dans les agglomérations urbaines, 27% des chefs d'entreprises informelles sont disposés à faire en sorte que leurs UPI intègrent les circuits officiels.

Certains chefs d'UPI connaissant l'intérêt de se faire enregistrer ont échoué en essayant de s'enregistrer au circuit officiel. Mais moins de 8% des chefs d'UPI ont essayé de se faire enregistrer au Guichet Unique en 2017. Parmi ceux-ci, seulement 5,6% d'entre eux ont réussi leur enregistrement avec succès. La proportion des chefs d'UPI qui échouent lorsqu'ils veulent se faire enregistrer au Guichet Unique est plus élevée (4,8%) dans le district de Bamako où elle équivaut environ à la moitié des inscriptions. Contrairement à Bamako et en milieu rural, dans les autres villes, le secteur de l'industrie (18,1%) est celui où la proportion de chefs d'UPI enregistrée au Guichet Unique est relativement plus élevée. Quant au secteur du service, c'est dans le district de Bamako qu'il y a plus d'enregistrement et le pourcentage s'élève à 18,4%.

1.1.6. Une tendance à préférer les prix administrés

Des divergences ont été signalées selon le mode de détermination des prix des activités du secteur informel. Dans l'ensemble, 28,6% des chefs d'UPI préfèrent que les prix soient fixés par les associations de producteurs. D'autres chefs d'UPI (environ 23,4%), déclarent que les prix des produits doivent être fixés selon la loi de l'offre et de la demande. Par contre, environ 19,9% des chefs d'UPI veulent que l'Etat fixe les

prix des produits vendus et 28,2% des chefs d'UPI n'ont pas voulu se prononcer sur le mode de détermination des prix des activités du secteur informel.

Selon le milieu de résidence, le pourcentage des chefs d'UPI favorables à la fixation des prix selon la règle de l'économie du marché est plus élevé dans le district de Bamako que dans les autres agglomérations urbaines. Le tableau ci-dessous donne la situation du mode de détermination des prix des produits ou services selon les Chefs d'UPI.

Tableau 2 : Mode de détermination des prix des produits ou services selon les Chefs d'UPI (%)

Milieu de résidence et secteur d'activité	A votre avis, quelle est la meilleure façon de déterminer les prix des produits / services que vous vendez ?				Total	Effectif
	Fixation des prix par l'Etat	Fixation des prix par l'association des producteurs	Fixation des prix par la loi de l'offre et de la demande	Ne sait pas		
Bamako						
Industrie	0,0	27,1	45,7	27,2	100,0	6 599
Commerce	11,2	34,3	39,6	14,9	100,0	18 522
Service	0,0	52,3	42,1	5,6	100,0	9 411
Ensemble	6,0	37,8	41,5	14,8	100,0	34 532
Autres urbains						
Industrie	26,3	28,2	18,0	27,4	100,0	6 641
Commerce	34,6	36,8	15,4	13,2	100,0	22 451
Service	21,1	38,5	10,7	29,7	100,0	5 661
Ensemble	30,8	35,4	15,1	18,6	100,0	34 753
Rural						
Industrie	16,6	24,4	22,0	37,1	100,0	38 735
Commerce	27,0	22,0	25,3	25,8	100,0	65 210
Service	6,7	31,0	0,0	62,3	100,0	17 681
Ensemble	20,7	24,0	20,6	34,7	100,0	121 626
Ensemble						
Industrie	15,7	25,2	24,5	34,6	100,0	51 975
Commerce	25,8	27,3	25,7	21,2	100,0	106 182
Service	7,3	38,4	13,9	40,4	100,0	32 753
Ensemble	19,9	28,6	23,4	28,2	100,0	190 911

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

1.1.7. Les principaux problèmes rencontrés par les UPI

Selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, réalisée par l'INSTAT en 2017, la plupart des chefs d'UPI ont signalé que leur principal problème rencontré est l'insuffisance de la clientèle (28,7%) qui semble également entraver le développement des UPI. A cela s'ajoutent les difficultés d'accès au crédit (20,3%). D'autres difficultés ont été signalées par les chefs d'UPI, notamment celles rencontrées dans l'approvisionnement régulier en matières premières ou encore les difficultés relatives à l'insuffisance d'équipements et de main-d'œuvre qualifiée.

Le tableau ci-dessous donne la situation des difficultés rencontrées par les chefs d'UPI par rapport aux considérations d'ordre économique.

Tableau 3 : Difficultés par rapport aux considérations d'ordre économique (%)

Milieu de résidence et secteur d'activité	Manque de clientèle	Manque de place, de local adapté	Difficultés d'accès au crédit	Crédit trop cher
Bamako				
Industrie	27,0	3,9	12,8	12,2
Commerce	42,0	0,0	38,0	29,1
Service	37,8	9,5	26,5	6,5
Ensemble	38,0	3,3	30,0	19,7
Autres urbains				
Industrie	35,6	14,8	22,0	18,6
Commerce	24,4	16,2	18,5	16,3
Service	22,5	1,1	12,4	16,5
Ensemble	26,2	13,5	18,2	16,8
Rural				
Industrie	23,1	6,7	23,9	13,0
Commerce	29,3	8,1	16,3	12,5
Service	25,7	1,9	12,1	7,5
Ensemble	26,8	6,7	18,1	12,0
Ensemble				
Industrie	25,2	7,4	22,2	13,6
Commerce	30,5	8,4	20,5	16,2
Service	28,6	4,0	16,3	8,7
Ensemble	28,7	7,3	20,3	14,2

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

Face à ces problèmes, les chefs d'UPI ont proposé trois types de soutiens :

- un chef d'UPI sur deux propose un accès facilité au crédit et une meilleure information sur le marché ;
- un chef d'UPI sur trois souhaite la mise en place de mécanismes facilitant la mobilisation des ressources, un meilleur circuit d'approvisionnement en matières premières et un accès aux équipements modernes ;
- certains chefs d'UPI souhaitent avoir accès aux programmes de formation et de recyclage de la main-d'œuvre.

S'agissant des difficultés par rapport aux considérations d'ordre technique et légal, la plupart des chefs d'UPI ont signalé les difficultés techniques de fabrication (31,8%) comme étant leur principal problème rencontré. Les problèmes avec l'Etat (trop de réglementation, trop d'impôt) sont très limités puisque seulement 9% des chefs d'UPI s'en plaignent. Le tableau ci-dessous donne la situation des difficultés rencontrées par les chefs d'UPI par rapport aux considérations d'ordre technique et légal.

Tableau 4 : Difficultés par rapport aux considérations d'ordre technique et légal (%)

Milieu de résidence et secteur d'activité	Difficultés techniques de fabrication	Manque de machine, d'équipements	Obsolescence des équipements	Problèmes d'énergie	Approvisionnement en matières premières	Trop de réglementation, d'impôts et de taxes
Bamako						
Industrie	36,2	37,7	0,0	6,0	23,6	1,9
Commerce	35,9	38,2	1,9	0,0	19,2	0,0
Service	15,5	17,2	0,0	4,0	18,1	8,6
Ensemble	30,4	32,4	1,0	2,2	19,7	2,7
Autres urbains						
Industrie	55,5	18,0	17,7	6,9	19,9	15,1
Commerce	36,1	13,8	3,7	4,9	31,8	12,9
Service	35,7	25,9	1,0	20,0	25,0	6,7
Ensemble	39,7	16,6	5,9	7,8	28,4	12,3
Rural						
Industrie	34,4	8,1	9,4	8,1	31,1	13,0
Commerce	31,8	23,2	7,1	7,2	20,3	8,7
Service	13,4	0,0	0,0	12,4	13,1	7,1
Ensemble	29,9	15,0	6,8	8,3	22,7	9,8
Ensemble						
Industrie	37,3	13,1	9,2	7,7	28,7	11,8
Commerce	33,4	23,8	5,5	5,5	22,6	8,0
Service	17,8	9,4	0,2	11,3	16,6	7,5
Ensemble	31,8	18,4	5,6	7,1	23,2	9,0

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

Pour les difficultés d'ordre managérial et diverses autres, 12% des UPI ont déclaré avoir rencontré des difficultés pour stabiliser leur personnel et 9,5% déclarent avoir des préoccupations diverses (notamment les problèmes de sécurité). La gestion consensuelle du travail dans le secteur informel s'explique par les liens sociaux (familiaux, ethniques, etc.) qui existent entre les employeurs et les employés. Le seul grief formulé par les patrons contre leurs employés est la faible qualification de ces derniers. Le tableau ci-dessous donne la situation des difficultés rencontrées par les chefs d'UPI par rapport aux considérations d'ordre managérial et diverses autres.

Tableau 5 : Difficultés par rapport aux préoccupations d'ordre managérial et diverses autres (%)

Milieu de résidence et secteur d'activité	Manque de personnel qualifié	Instabilité du personnel	Difficultés d'organisation , de gestion	Manque de compétence en gestion	Préoccupations diverses problème de sécurité
Bamako					
Industrie	5,9	6,7	1,8	1,8	1,8
Commerce	11,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Service	0,0	6,5	0,0	6,5	0,0
Ensemble	7,3	3,0	0,3	2,1	0,3
Autres urbains					
Industrie	20,1	18,8	12,0	15,2	11,7
Commerce	12,5	10,9	9,6	2,6	3,2
Service	19,0	8,7	3,7	3,7	4,8
Ensemble	15,0	12,0	9,1	5,2	5,1
Rural					
Industrie	8,6	14,3	9,3	10,3	19,8
Commerce	6,3	15,7	6,5	2,2	10,8
Service	7,5	11,0	3,2	3,4	8,1
Ensemble	7,2	14,6	6,9	5,0	13,3
Ensemble					
Industrie	9,7	13,9	8,7	9,8	16,5
Commerce	8,5	12,0	6,0	1,9	7,3
Service	7,3	9,3	2,4	4,3	5,2
Ensemble	8,6	12,0	6,1	4,5	9,5

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

Les appuis souhaités par les UPI par domaine thématique sont nombreux et variés dont les principaux sont :

- la formation à l'organisation et aux comptes ;
- l'assistance pour l'approvisionnement ;
- l'accès au crédit ;
- l'accès aux informations sur le marché ;
- l'accès à de grosses commandes ;
- la publicité pour leurs nouveaux produits.

Le tableau ci-dessous récapitule les appuis souhaités par les UPI dans les domaines de la gestion et de la stratégie commerciale.

Tableau 6 : Appuis souhaités par les UPI dans les domaines de la gestion et de la stratégie commerciale (%)

Milieu de résidence et secteur d'activité	Formation sur l'organisation et l'élaboration des comptes	Assistance pour l'approvisionnement	Accès au crédit	Accès aux informations sur le marché	Accès à de grosses commandes	Publicité pour vos nouveaux produits
Bamako						
Industrie	9,7	32,2	71,2	53,2	71,9	53,9
Commerce	6,4	24,5	75,9	49,2	59,9	47,6
Service	28,1	38,9	61,0	50,4	84,4	70,7
Ensemble	13,0	29,9	70,9	50,3	68,9	55,1
Autres urbains						
Industrie	53,0	60,7	59,2	58,1	58,5	68,4
Commerce	43,4	55,1	57,5	69,7	87,8	68,2
Service	52,1	36,1	35,4	42,5	65,8	45,9
Ensemble	46,6	53,1	54,2	63,0	78,6	64,6
Rural						
Industrie	35,4	58,9	53,0	60,9	88,0	60,1
Commerce	33,5	49,4	70,2	65,0	73,3	57,5
Service	40,5	52,1	48,4	54,0	75,0	49,1
Ensemble	35,1	52,8	61,5	62,1	78,2	57,1
Ensemble						
Industrie	34,4	55,7	56,1	59,5	82,2	60,4
Commerce	30,9	46,2	68,5	63,2	74,0	58,0
Service	38,9	45,6	49,8	51,0	76,1	54,7
Ensemble	33,2	48,7	61,9	60,1	76,6	58,1

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

S'agissant du domaine technique, légal et divers, les requêtes des entrepreneurs informels portent beaucoup plus sur des facteurs liés à l'accès à des machines modernes que sur des problèmes de formation technique.

Par ailleurs, 45% des chefs d'unités informelles souhaitent recevoir une aide pour l'accès à des machines modernes dont 59,4% pour l'industrie et 55,2% pour les services. Le tableau ci-dessous donne la situation des appuis souhaités par les UPI dans le domaine technique, légal et divers.

Tableau 7: Appuis souhaités par les UPI dans le domaine technique, légal et divers (en %)

Milieu de résidence et secteur d'activité	Formation technique	Accès à des Machines modernes	Enregistrement de l'activité
Bamako			
Industrie	25,4	35,0	42,6
Commerce	5,2	8,8	19,6
Service	27,8	45,9	58,4
Ensemble	15,2	23,9	34,6
Autres milieux urbains			
Industrie	51,2	61,7	57,5
Commerce	42,1	44,7	69,9
Service	40,3	56,0	45,2
Ensemble	43,5	49,8	63,5
Milieu rural			
Industrie	53,9	63,2	46,3
Commerce	29,2	38,8	39,8
Service	51,9	59,9	41,7
Ensemble	40,4	49,6	42,2
Ensemble			
Industrie	50,0	59,4	47,2
Commerce	27,7	34,8	42,7
Service	43,0	55,2	47,1
Ensemble	36,4	45,0	44,7

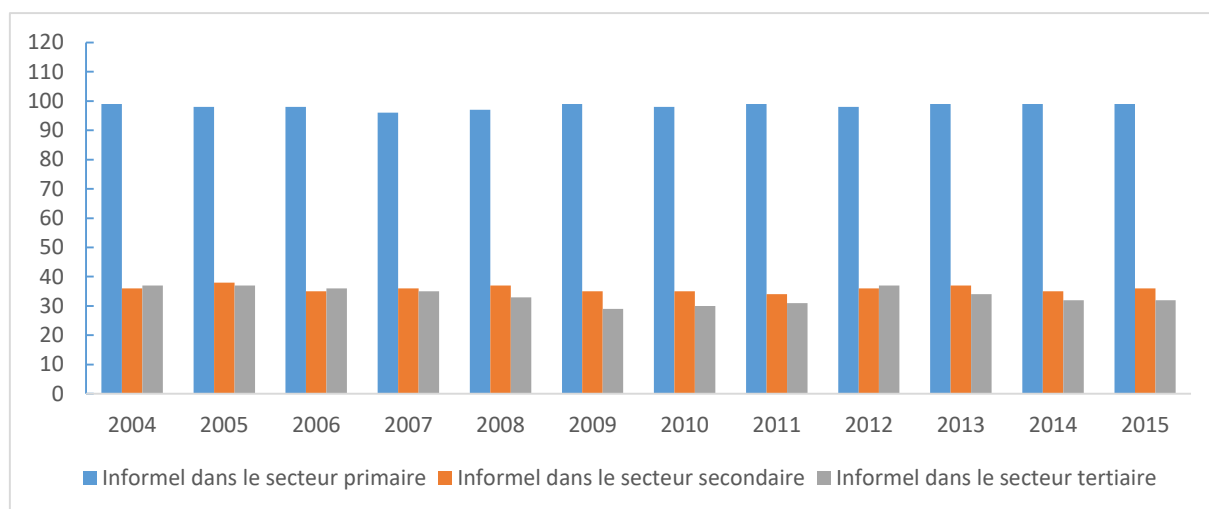
Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

1.2. Contribution du secteur informel aux différents secteurs d'activités de l'économie

Au Mali, l'économie informelle a une place importante dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Mais, la part de cette économie diffère d'un secteur à un autre (Cf tableau N°8).

La figure ci-dessous donne la part de l'informel dans les trois secteurs de l'économie nationale.

Figure 1 : Contribution du secteur informel dans les secteurs d'activités de l'économie



Source : INSTAT- Calcul des auteurs

L'examen de la figure ci-dessus montre que les activités du secteur primaire sont les plus informelles au Mali (environ 98% entre 2004 et 2015). Les parts de l'informel dans les secteurs secondaire et tertiaire sont ressorties respectivement en moyenne à 36% et 34% sur la même période.

1.2.1. La part de l'informel dans le secteur primaire

Au Mali, le secteur primaire est composé des sous-secteurs suivants : Agriculture, Elevage, Pêche, Sylviculture et Extraction.

Sur la période 2004 - 2015, en moyenne 98% de la production de ce secteur relèvent du secteur informel contre seulement 2% pour le secteur formel.

L'agriculture est la principale source d'emplois et de devises du secteur primaire et est considérée comme le moteur de la croissance économique. Mais cette agriculture demeure presque totalement informelle. Entre 2004 et 2015, la production de l'agriculture vivrière est à 100% informelle et celle de l'agriculture industrielle à 98%.

Dans la nouvelle nomenclature des comptes (ERETES), les sous-secteurs de l'extraction ont été classés dans le secteur primaire. Dans ce sous-secteur, en

moyenne 48% des produits de l'extraction sont formels contre 52% dans l'informel entre 2004 et 2015.

Les sous-secteurs de l'Élevage, de la Chasse et de la Sylviculture ne sont pas du tout formalisés. Entre 2004 et 2015, 100% des produits de ces sous-secteurs sont informels. Sur la même période, seulement 1% des produits de la Pêche est formalisé.

Le tableau ci-dessous donne la part de l'informel dans le secteur primaire.

Tableau 8 : Part de l'informel dans le secteur primaire en %

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne (2004-2015)
Secteur primaire	Formel	1	2	2	4	3	1	2	1	2	1	1	1	2
	Informel	99	98	98	96	97	99	98	99	98	99	99	99	98
Produits de l'agriculture vivrière	Formel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Informel	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Produits agricoles destinés à l'industrie	Formel	4	4	5	6	8	9	5	3	2	0	0	0	4
	Informel	96	96	95	94	92	91	95	97	98	100	100	100	96
Produits de l'élevage et de la chasse	Formel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Informel	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Prod. Sylviculture exploitation forêt, serv.	Formel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Informel	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Produits de la pêche	Formel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	1
	Informel	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	95	95	99
Produits de l'extraction	Formel	0	55	52	74	66	27	60	47	62	45	45	45	48
	Informel	100	45	48	26	34	73	40	53	38	55	55	55	52

Source : INSTAT- Calcul des auteurs

1.2.2. La part de l'informel dans le secteur secondaire

Le secteur secondaire est composé des sous-secteurs de l'industrie, de l'électricité, du gaz, de l'eau, du bâtiment et des travaux publics.

Le Gouvernement malien dans sa politique industrielle veut développer davantage ce sous-secteur pour créer beaucoup d'emplois. Cette politique vise à accroître la part du secteur secondaire dans le PIB à 42% en 2025. Malgré cette volonté affichée de l'Etat et de l'Organisation Patronale des Industriels (OPI), le poids du secteur secondaire dans le PIB n'est toujours pas significatif. Il a été en moyenne de 17% sur la période 2015 - 2018.

La production de ce secteur est dominée par le formel. Ainsi, jusqu'à 64% de cette production relève du formel contre 36% de l'informel entre 2004 et 2015.

Le sous-secteur de l'industrie agro-alimentaire est le plus informel avec en moyenne 73% de la production contre 27% pour le formel. Les autres sous-secteurs sont très largement formalisés avec des taux variant de 65% pour les textiles et articles d'habillement à 99% pour l'électricité, le gaz et l'eau.

Le tableau ci-dessous donne la part de l'informel dans le secteur secondaire.

Tableau 9 : Part de l'informel dans le secteur secondaire en %

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne (2004-2015)
Secteur secondaire	Formel	64	62	65	64	63	65	65	66	64	63	65	64	64
	Informel	36	38	35	36	37	35	35	34	36	37	35	36	36
Produits de l'industrie agroalimentaire	Formel	24	28	27	27	24	25	24	28	22	27	34	29	27
	Informel	76	72	73	73	76	75	76	72	78	73	66	71	73
Textiles et articles d'habillement	Formel	77	69	65	61	49	56	56	65	73	69	68	68	65
	Informel	23	31	35	39	51	44	44	35	27	31	32	32	35
Produits des autres activités industrielles	Formel	79	83	86	85	87	88	88	89	89	88	89	89	87
	Informel	21	17	14	15	13	12	12	11	11	12	11	11	13
Electricité, gaz et eau	Formel	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99
	Informel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Travaux de construction	Formel	79	69	69	68	68	68	70	70	55	61	65	64	67
	Informel	21	31	31	32	32	32	30	30	45	39	35	36	33

Source : INSTAT- Calcul des auteurs

1.2.3. La part de l'informel dans le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe toutes les activités économiques qui ne font pas partie des deux premiers secteurs. Il s'agit des activités de services notamment le commerce, l'hôtellerie et la restauration, les transports et communications, les activités financières, les activités de services aux entreprises, les activités de l'administration publique, les autres services et la production imputée de services bancaires.

Le secteur tertiaire a une part importante dans le PIB. La part de ce secteur dans le PIB est ressortie en moyenne à 37% entre 2015 et 2018. Ce secteur apparaît comme un des plus grands pourvoyeurs d'emplois et de richesses et est beaucoup plus fiscalisé que les deux premiers.

Entre 2004 et 2015, 34% de la production de ce secteur relèvent de l'informel contre 66% pour le formel. Cette moyenne cache de grandes disparités entre les sous-secteurs. Les sous-secteurs du commerce et des services de réparations sont les plus informels avec respectivement 72% et 88% en moyenne entre 2004 et 2015. Les autres sous-secteurs sont beaucoup plus formalisés.

Le tableau ci-dessous donne la part de l'informel dans le secteur tertiaire entre 2004 et 2015.

Tableau 10 : Part de l'informel dans le secteur tertiaire en %

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne (2004-2015)
SECTEUR TERTIAIRE	Formel	63	63	64	65	67	71	70	69	63	66	68	68	66
	Informel	37	37	36	35	33	29	30	31	37	34	32	32	34
COMMERCE	Formel	28	25	28	26	25	47	40	26	15	25	24	25	28
	Informel	72	75	72	74	75	53	60	74	85	75	76	75	72
SERVICES DE REPARATION	Formel	15	18	15	14	15	14	15	14	5	5	8	6	12
	Informel	85	82	85	86	85	86	85	86	95	95	92	94	88
SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION	Formel	74	73	78	79	81	80	81	80	66	69	62	62	74
	Informel	26	27	22	21	19	20	19	20	34	31	38	38	26
SERVICES DE TRANSPORTS ET DE COMMUNICATIONS	Formel	75	77	77	78	80	75	76	77	75	77	78	79	77
	Informel	25	23	23	22	20	25	24	23	25	23	22	21	23
SERVICES FINANCIERS	Formel	96	96	96	97	97	98	98	98	98	98	98	99	98
	Informel	4	4	4	3	3	2	2	2	2	2	2	1	2
SERVICES IMMOBILIERS ET AUX ENTREPRISES	Formel	38	49	45	44	57	58	60	63	62	64	75	75	58
	Informel	62	51	55	56	43	42	40	37	38	36	25	25	42
SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	Formel	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Informel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATION	Formel	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Informel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SERVICES DE SANTE ET D'ACTION SOCIALE	Formel	81	80	79	79	80	81	82	82	81	82	85	86	82
	Informel	19	20	21	21	20	19	18	18	19	18	15	14	18
SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	Formel	21	20	21	29	28	25	20	18	10	40	42	42	27
	Informel	79	80	79	71	72	75	80	82	90	60	58	58	73

Source : INSTAT-Calcul des auteurs

1.3. Contribution et potentialités du secteur informel en matière de mobilisation des ressources fiscales

L'économie informelle joue un rôle prépondérant dans le processus de développement des pays d'Afrique. Elle assure une meilleure stabilité sociale, mais engendre des pertes de revenus fiscaux considérables. Cependant, beaucoup de pays africains ont tenté de maîtriser le secteur informel afin d'accroître leurs recettes, notamment par la mise en place du cadre juridique du régime de l'entrepreneur initié par l'OHADA.

Au Mali, particulièrement, plusieurs programmes et initiatives gouvernementaux de formalisation se sont succédé, mais n'ont malheureusement pas donné les résultats escomptés. La première formule proposée fut l'impôt synthétique, consistant en un seul paiement par l'achat d'une vignette. A cela s'ajoute la mise en place du système déclaratif qui exige de tous les acteurs économiques de souscrire leurs propres déclarations auprès de l'administration fiscale.

L'exécution du Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants (PACD) et le Projet de Formalisation des Acteurs du Commerce de Détails (PROFAC) ont permis à certains commerçants détaillants de devenir des grossistes, de grands commerçants et ont contribué à faire migrer certains acteurs du secteur informel vers le secteur formel.

D'autres mesures et initiatives incitant à la formalisation sont en cours notamment :

- la stratégie de développement du secteur privé de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- la recommandation 204 du Bureau International du Travail (BIT) ;
- la création de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-Mali) ;
- la création du Fonds de Garantie du Secteur Privé ;
- l'adoption du statut de l'entrepreneuriat (OHADA) ;
- l'institution de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) ;
- les activités de sensibilisation initiées par des syndicats (SYNACODEM et CAGCDM) à l'attention de leurs adhérents, sur le paiement des impôts.

1.3.1. L'aperçu sur le système fiscal malien

Le Système Fiscal est l'ensemble des impôts et taxes mis en œuvre par l'administration fiscale, à un moment donné dans une économie.

1.3.1.1. La législation fiscale

La fiscalité malienne tire sa source de deux lois : le Code Général des Impôts (CGI) et le Livre de Procédures Fiscales (LPF).

Le Code Général des Impôts regroupe les textes législatifs relatifs aux impôts directs, aux impôts indirects, aux droits d'enregistrement, aux droits de timbre et aux droits de la conservation foncière.

Le Livre de Procédures Fiscales regroupe les règles relatives aux procédures suivies pour calculer, contrôler et recouvrer l'impôt, aux différentes garanties bénéficiant au contribuable et au contentieux fiscal.

1.3.1.2. Les administrations fiscales

Les administrations fiscales relèvent du Ministère en charge des Finances et recouvrent :

- la Direction Générale des Impôts (DGI), chargée de l'administration des impôts et taxes intérieurs ;
- la Direction Générale des Douanes (DGD), chargée de l'administration des droits perçus à l'importation des produits et d'en contrôler les exportations ;
- la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), chargée de centraliser les ressources publiques, d'effectuer les dépenses publiques et de tenir la comptabilité de ces opérations.

1.3.2. La fiscalisation du secteur informel

Plusieurs impôts et taxes et dispositions ont été institués au Mali en vue de faire contribuer le secteur informel.

1.3.2.1. La contribution des patentes

Toute personne, malienne ou étrangère qui exerce au Mali un commerce, une activité industrielle, une profession non explicitement comprise dans les exemptions, est assujettie à la contribution des patentes. Les patentes sont annuelles et personnelles et ne peuvent servir qu'à ceux à qui elles sont délivrées.

1.3.2.2. L'impôt synthétique

L'impôt synthétique est, comme son nom l'indique, une synthèse d'impôts et taxes regroupés dans un seul impôt et portant l'appellation « impôt synthétique ». L'impôt synthétique est en effet la synthèse de 9 impôts. L'Impôt Synthétique est applicable à toutes les entreprises réalisant moins de 50 millions de chiffres d'affaires annuel hors TVA. Pour les artisans, il est applicable aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel de 0 à 30 millions de FCFA hors TVA.

Pour relever du régime de l'impôt synthétique, le contribuable doit avoir été préalablement recensé. En pratique, ce recensement se trouve réalisé lorsqu'il lui est délivré une Carte d'Identification Fiscale, comportant un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) qui devra figurer sur tous les documents qu'il délivre dans l'exercice de son activité.

1.3.2.3. Le précompte de l'impôt sur les bénéfices

L'institution du précompte découle de la transposition d'une Directive de l'UEMOA. Le précompte a été institué en contrepartie de la suppression de l'Acompte sur Divers Impôts et Taxes (ADIT).

Le précompte s'applique aux opérations de :

- importation de marchandises à but commercial réalisée par les personnes ne disposant pas d'un Numéro d'Identification Fiscale ou d'un Numéro d'Identification Nationale ou ne remplissant pas les conditions requises pour le commerce avec l'extérieur ;
- achats de biens commerciaux sur le marché intérieur effectué par les personnes ne disposant pas de Numéro d'Identification Fiscale ou de Numéro d'Identification Nationale ;
- fourniture de biens et/ou de services dont le prix est payé par le Trésor Public.

1.3.2.4. Une retenue à la source sur les personnes ne disposant pas de numéro d'identification fiscale

Sur les rémunérations versées à tout prestataire de services non titulaire d'un numéro d'identification fiscale, en contrepartie d'une prestation de services et dont l'imposition est prévue à l'article 43 susvisé, une retenue de 15% doit être opérée sur le montant brut par la partie versante. Par partie versante, il faut entendre les entreprises publiques et privées, les administrations publiques, les collectivités territoriales, les autres organismes publics, les projets et autres organismes de droit public ou privé.

Cette retenue constitue un minimum de perception au titre de l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux ou de l'Impôt sur les Sociétés en ce qui concerne les entreprises ou personnes établies au Mali et soumises à ces impôts.

1.3.3. Une pression fiscale beaucoup plus faible dans les pays où le secteur informel est important

Dans les pays où le secteur informel est important, le constat est qu'il contribue peu aux recettes fiscales ; ce qui impacte le taux de pression fiscale.

Au Mali, le taux de pression fiscale s'est situé à 14,2% en moyenne entre 2014 et 2018. Ce niveau reste inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA qui est de 20% minimum à l'horizon 2020. La moyenne des pays membres de l'UEMOA est de 15,4%.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du taux de pression fiscale des pays de l'UEMOA sur la période 2014-2018.

Tableau 11 : Evolution du taux (%) de pression fiscale dans les Etats membres de l'UEMOA

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne (2014-2018)
Bénin	16	14,5	12,6	13,2	14,1	14,1
Burkina Faso	18,4	15,1	16,7	17,4	17,2	17,0
Côte d'Ivoire	15,8	15,1	16,2	16,5	16,2	16,0
Guinée Bissau	9,4	10	9,8	10,4	9,3	9,8
Mali	15	14	14,9	15,2	11,8	14,2
Niger	16,2	16	13,5	13,1	15,2	14,8
Sénégal	18,8	15,2	15,9	15,2	15,2	16,1
Togo	23,1	21,4	21,7	20,3	18,4	21,0
UEMOA	16,6	15,2	15,2	15,2	14,7	15,4

Source : Etats membres, la Commission de l'UEMOA, Juin 2019

Par contre dans les pays où le secteur informel est peu significatif, la pression fiscale est beaucoup plus importante. Ainsi, dans les pays de l'OCDE, la pression fiscale varie en moyenne de 25,7% pour la Corée du Sud à 46,7% pour le Danemark entre 2014 et 2017.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du taux de pression fiscale des pays de l'OCDE entre 2014-2017.

Tableau 12 : Evolution du taux (%) de pression fiscale des Etats membres de l'OCDE

Pays	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2014-2017
Canada	31,3	32,7	32,7	32,2	32,2
Danemark	48,5	46,1	46,2	46,0	46,7
France	45,4	45,3	45,5	46,2	45,6
Allemagne	36,7	37,0	37,4	37,5	37,2
Corée du Sud	24,6	25,2	26,2	26,9	25,7
Norvège	38,8	38,4	38,7	38,2	38,5
Turquie	24,6	25,1	25,3	24,9	25,0
Royaume-Uni	31,8	32,2	32,7	33,3	32,5
États-Unis	26,0	26,2	25,9	27,1	26,3
Moyenne OCDE	33,6	33,7	34	34,2	33,9

Source : Base de données OCDE, 2017

1.3.4. Une faible pression fiscale sur le secteur informel

L'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel réalisée par l'INSTAT en 2017, a permis une évaluation de la valeur ajoutée annuelle du secteur informel et de l'impôt annuel payé par ce secteur. Sur cette base, on peut estimer le taux de pression fiscale sur le secteur informel.

La valeur ajoutée est évaluée à 3 206,628 milliards de FCFA et les impôts à 3,564 milliards de FCFA en 2017. Le taux de pression fiscale est de 0,11%. La comparaison au taux de pression fiscale globale de l'économie qui est 15,2% en 2017, montre que

l'effort fiscal fourni par le secteur informel est 138 fois moins élevé que celui fourni par l'ensemble de l'économie.

Si la pression fiscale sur le secteur informel se situait au niveau moyen de 15,2% pour l'ensemble de l'économie en 2017, il paierait 487,407 milliards de FCFA d'impôts au lieu de 3,206 milliards de FCFA, soit un manque à gagner de 484,201 milliards de FCFA.

Ce calcul ne prend pas en compte le secteur agricole qui est lui aussi largement sous fiscalisé. La prise en compte de ce secteur accentuerait cette énorme perte due à ce qu'on peut qualifier d'inéquité fiscale.

Pour améliorer les performances en matière de pression fiscale, des dispositions doivent être prises pour poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à accroître le niveau de mobilisation des recettes fiscales par :

- une amélioration de la performance des administrations fiscales et douanières;
- une meilleure prise en charge de la problématique de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

1.3.5. Un manque à gagner important en comparaison de l'application de l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (IBIC)

L'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, réalisée par l'INSTAT en 2017, a permis une estimation du manque à gagner fiscal dû à la sous-imposition du secteur informel. En effet, l'impôt payé par ce secteur est de 3 564 millions de FCFA pour un bénéfice du secteur estimé à 2 938 810 millions de FCFA. L'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (30%) serait donc de 881 643 millions de FCFA, d'où un manque à gagner de 878 079 millions de FCFA en 2017 ; soit 9,8% du PIB.

Ce manque à gagner fiscal est supérieur à l'Aide Publique au Développement (soit 725 305³ millions de FCFA en 2017) et aux transferts des migrants (soit 538 000⁴ millions en 2017).

Tableau 13 : Structure par secteur, de la valeur ajoutée annuelle, du revenu mixte annuel (bénéfice) et de l'impôt annuel payé du secteur informel (en million de FCFA)

Secteur et branche d'activité	Valeur ajoutée annuelle	Revenu mixte annuel	Impôt annuel
Industrie	353 932	293 960	687
Commerce	2 675 742	2 515 294	2 506
Service	176 954	129 557	370
Total	3 206 629	2 938 811	3 564

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

³ **Source** : Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide, CRMT- Analyse des décaissements 2017 et des prévisions de décaissement d'aides publiques au développement sur la période 2018 - 2021.

⁴ **Source** : Dr Bréma Ely DICKO, décembre 2018, la gouvernance de la migration malienne à l'épreuve des injonctions contradictoires de l'UE.

1.3.6. Un secteur rural grand bénéficiaire de l'investissement public, mais peu fiscalisé

Le secteur rural tient une place importante dans l'économie malienne. En effet, l'étude sur le potentiel fiscal de l'économie malienne relève que :

- le secteur rural contribue pour 36 % à la formation du PIB entre 2004 et 2013, mais son apport aux ressources fiscales du budget demeure très faible. On estime qu'il ne dépasse pas 2%.
- les investissements publics réalisés dans le secteur de l'Economie Rurale ont représenté environ 27% des investissements publics totaux entre 2004 et 2013 et la part allouée à l'agriculture représente environ 75% contre 10% pour l'élevage.

En plus, le Gouvernement du Mali affiche des ambitions élevées pour l'agriculture qui bénéficie d'une allocation budgétaire prioritaire (environ 15% du budget national chaque année).

Malgré cette situation, ce secteur reste en grande partie exonéré d'impôts. Faut-il maintenir cette exonération ?

Le secteur agricole du Mali a subi une évolution durant ces dernières années avec l'apparition des fermes périurbaines aux alentours des grandes agglomérations (district de Bamako et chefs-lieux de région). De ce fait, nous distinguons d'une part le secteur agricole traditionnel basé sur une technologie archaïque à très faible productivité, héritée de plusieurs générations et, d'autre part, le secteur agricole moderne constitué essentiellement : 1) des fermes agricoles modernes aux alentours des grandes agglomérations, qui par essence et par objectif sont liées à l'économie du marché ; 2) de la coton culture et de la riziculture encadrées par les structures étatiques.

Si le secteur agricole a longtemps été épargné du champ de l'impôt (hormis les taxes rurales : taxes bicyclettes, taxes de développement local, etc.), en raison du fait que ce secteur est prédominé par l'agriculture de subsistance avec des revenus très faibles et tributaires des aléas climatiques, et dont l'imposition pour des raisons sociologiques et économiques aura un coût social très élevé, il n'en demeure pas moins qu'avec l'évolution actuelle du secteur agricole, notamment avec la prolifération des fermes agricoles autour des grandes agglomérations qui s'inscrivent dans une logique purement économique, la problématique de l'imposition du secteur agricole mérite d'être posée, ne serait-ce que pour le secteur moderne.

Donc, il serait important pour le Mali de rendre plus équitable le prélèvement public en fiscalisant, avec discernement, le secteur agricole.

1.3.7. Les opinions des responsables des UPI par rapport à l'impôt

Les responsables des UPI ont des opinions diverses par rapport aux démarches d'enregistrement à l'impôt, mais aussi à la mise en place d'un impôt unique sur leurs activités. Le tableau ci-dessous donne les opinions générales des chefs d'UPI par rapport à l'impôt.

Tableau 14 : Opinions générales des CUPI par rapport à l'impôt (en %)

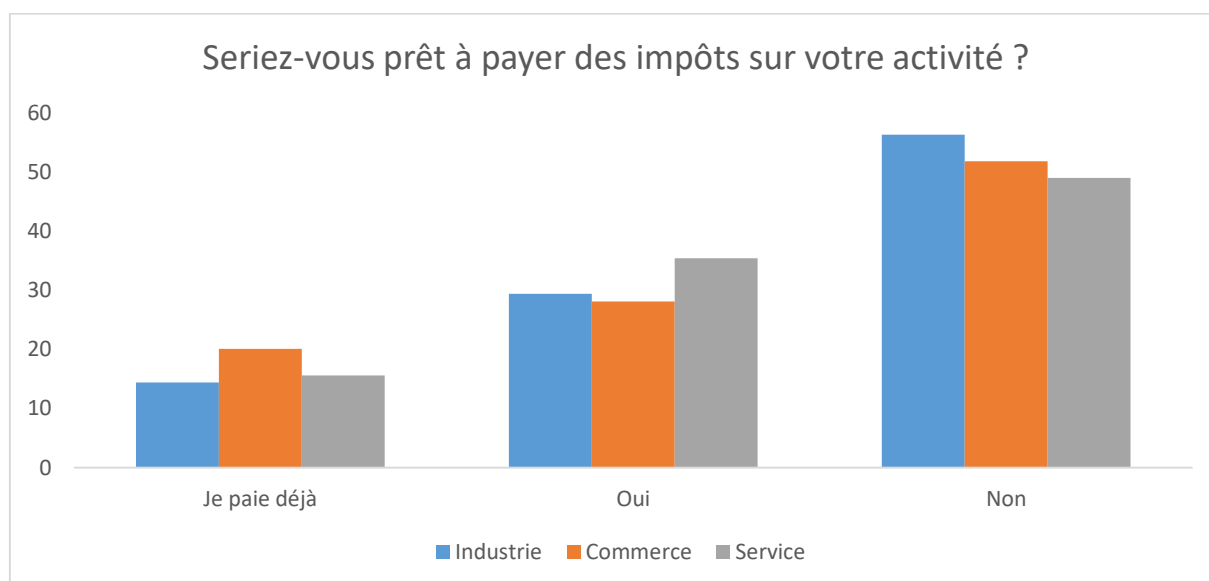
Milieu de résidence et secteur d'activité	Pour simplifier les démarches d'enregistrement, êtes- vous favorable au principe du guichet unique ?				Seriez-vous favorable à la mise en place d'un impôt unique sur votre activité ?			Effectif	L'impôt doit être payé par:						
	Ne														
	Oui	Non	sait pas	Total	Oui	Non	Total		Jour	Semaine	Mois	Trimestre	An	Total	
Bamako															
Industrie	6,8	32,9	60,3	100,0	16,6	83,4	100,0	6 599	24,8	30,5	15,1	7,8	21,8	100,0	
Commerce	6,7	31,5	61,8	100,0	15,9	84,1	100,0	18 522	0,0	0,0	12,1	33,1	54,8	100,0	
Service	27,7	28,8	43,5	100,0	45,8	54,2	100,0	9 411	0,0	0,0	18,5	35,9	45,5	100,0	
Ensemble	12,4	31,0	56,5	100,0	24,2	75,8	100,0	34 532	3,2	4,0	15,8	31,3	45,7	100,0	
Autres urbains															
Industrie	24,7	12,3	63,0	100,0	46,5	53,5	100,0	6 641	0,0	0,0	21,7	18,0	60,3	100,0	
Commerce	28,4	22,1	49,4	100,0	52,2	47,8	100,0	22 451	6,8	0,0	28,8	2,8	61,6	100,0	
Service	17,3	15,7	67,0	100,0	33,1	66,9	100,0	5 661	0,0	0,0	16,5	0,0	83,5	100,0	
Ensemble	25,9	19,2	54,9	100,0	48,0	52,0	100,0	34 753	4,8	0,0	26,1	5,3	63,8	100,0	
Rural															
Industrie	21,9	17,2	60,9	100,0	36,8	63,2	100,0	38 735	0,0	0,0	20,2	4,1	75,7	100,0	
Commerce	12,7	29,5	57,9	100,0	21,4	78,6	100,0	65 210	1,2	0,0	21,1	18,9	58,8	100,0	
Service	20,8	9,4	69,8	100,0	22,3	77,7	100,0	17 681	0,0	0,0	7,1	25,3	67,6	100,0	
Ensemble	16,8	22,6	60,6	100,0	26,4	73,6	100,0	121 626	0,5	0,0	19,0	13,1	67,4	100,0	
Ensemble															
Industrie	20,4	18,5	61,1	100,0	35,5	64,5	100,0	51 975	1,5	1,8	20,2	6,6	69,9	100,0	
Commerce	15,0	28,3	56,8	100,0	27,0	73,0	100,0	106 182	3,4	0,0	23,3	13,8	59,5	100,0	
Service	22,2	16,1	61,7	100,0	30,9	69,1	100,0	32 753	0,0	0,0	13,7	25,1	61,2	100,0	
Ensemble	17,7	23,5	58,8	100,0	30,0	70,0	100,0	190 911	2,2	0,6	20,6	13,5	63,2	100,0	

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

S'agissant de la position des chefs d'UPI par rapport au paiement des impôts sur leurs activités, plus de la moitié (52,5%) des chefs d'UPI ne sont pas prêts à payer les impôts sur leurs activités. Par contre, 29,7% sont prêts à payer l'impôt sur leurs activités. En effet, le niveau observé confirme que les acteurs du secteur informel veulent rester en marge de la légalité.

Cependant, il faut noter que 17,8% des chefs d'UPI payent déjà l'impôt sur leurs activités. Cette proportion est un peu élevée chez le secteur du commerce par rapport aux autres secteurs (20,1% contre 14,4% pour le secteur de l'Industrie et 15,6% pour le secteur des services). Le graphique ci-dessous donne la position des chefs d'UPI par rapport au paiement des impôts sur leurs activités.

Figure 2 : Disposition générale des CUIP à payer l'impôt sur leurs activités



Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

Concernant la gestion administrative de l'impôt, 47,2% des UPI sont d'accord à ce que la gestion de l'impôt revienne au niveau de la commune. En revanche, 34,9% veulent qu'elle revienne à l'administration centrale.

Le tableau ci-dessous donne la position des UPI par rapport à la gestion administrative de l'impôt.

Tableau 15 : Gestion administrative de l'impôt selon les UPI (en %)

Milieu de résidence et secteur d'activité	A votre avis, à quelle institution doit revenir l'impôt ?						Effectif
	Administration centrale	Région	Cercle	Commune	Ne sait pas	Total	
Bamako							
Industrie	10,1	24,8	0,0	65,1	0,0	100,0	1 093
Commerce	15,4	0,0	0,0	67,0	17,5	100,0	2 952
Service	47,5	0,0	0,0	52,5	0,0	100,0	4 312
Ensemble	31,3	3,2	0,0	59,3	6,2	100,0	8 358
Autres urbains							
Industrie	19,1	21,3	16,2	31,5	11,9	100,0	3 085
Commerce	43,5	6,7	2,7	40,7	6,5	100,0	11 718
Service	65,6	11,2	0,0	23,2	0,0	100,0	1 876
Ensemble	41,5	9,9	4,9	37,0	6,7	100,0	16 679
Rural							
Industrie	28,1	0,5	8,0	52,5	10,9	100,0	14 262
Commerce	43,4	0,0	6,3	45,8	4,5	100,0	13 961
Service	9,4	32,4	0,0	50,1	8,1	100,0	3 947
Ensemble	32,5	4,2	6,3	49,3	7,8	100,0	32 170
Ensemble							
Industrie	25,5	5,4	8,9	49,7	10,4	100,0	18 440
Commerce	40,6	2,7	4,2	45,9	6,6	100,0	28 631
Service	36,0	14,7	0,0	46,1	3,1	100,0	10 135
Ensemble	34,9	5,7	5,0	47,2	7,2	100,0	57 207

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

Pour aller plus loin sur la voie de la fiscalisation du secteur informel, les opérateurs informels ont une idée arrêtée du type d'usage qu'ils souhaitent voir affecter leur impôt. Ainsi, près de 70,4% privilégient les dépenses sociales de base, dans la santé et l'éducation. Les options des investissements en infrastructures (routes, marché, etc.) et des programmes d'appuis aux micro-entreprises sont retenues respectivement par 9,3% et 2,7% des UPI. Quant au paiement des salaires des fonctionnaires et des dépenses de fonctionnement de l'Etat, ils n'obtiennent que respectivement 2,4% et 6,1% des suffrages.

Sur la question de savoir à quoi l'impôt devait servir, on remarque que l'indécision domine dans les secteurs de l'industrie et du commerce avec près de 7% même si 3,7% optent pour les services.

Finalement, la formalisation de l'informel, qui passerait aussi par une fiscalisation du secteur, doit se concevoir comme la mise en place d'un nouveau contrat avec l'Etat, avec pour maîtres mots : simplification, concertation, transparence et efficacité.

Le tableau ci-dessous donne les domaines prioritaires d'affectation souhaitée de l'impôt par les CUPI.

Tableau 16 : Domaines prioritaires d'affectation souhaitée de l'impôt par les CUPI (en %)

Milieu de résidence et secteur d'activité	Dans quel domaine en priorité doivent être dépensés les impôts reçus ?								Effectif
	Educ ation , santé	Infrastructu res (routes, marchés, etc).	Salaire des fonctionnaire s	Autres dépenses de fonctionneme nt de l'Etat	Alimentatio n d'un fonds d'appui micro- entreprises	Autr e	Ne sait pas	Total	
Bamako									
Industrie	92,2	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	1 093
Commerce	70,4	12,1	17,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	2 952
Service	95,8	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	4 312
Ensemble	86,4	5,3	8,4	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	8 358
Autres urbains									
Industrie	60,9	15,0	0,0	5,4	5,5	1,4	11,8	100,0	3 085
Commerce	51,8	21,7	0,9	7,9	0,0	7,6	10,2	100,0	11 718
Service	41,6	0,0	0,0	55,6	0,0	0,0	2,8	100,0	1 876
Ensemble	52,3	18,0	0,7	12,8	1,0	5,6	9,6	100,0	16 679
Rural									
Industrie	76,2	9,3	0,0	2,6	1,4	3,5	7,0	100,0	14 262
Commerce	78,1	3,8	0,0	5,3	6,4	0,0	6,3	100,0	13 961
Service	64,7	0,0	14,4	5,7	7,1	0,0	8,1	100,0	3 947
Ensemble	75,6	5,8	1,8	4,1	4,3	1,5	6,8	100,0	32 170
Ensemble									
Industrie	74,6	10,2	0,0	2,9	2,0	2,9	7,4	100,0	18 440
Commerce	66,5	12,0	2,2	5,8	3,1	3,1	7,2	100,0	28 631
Service	73,7	0,0	7,4	12,5	2,8	0,0	3,7	100,0	10 135
Ensemble	70,4	9,3	2,4	6,1	2,7	2,5	6,7	100,0	57 207

Source_: INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

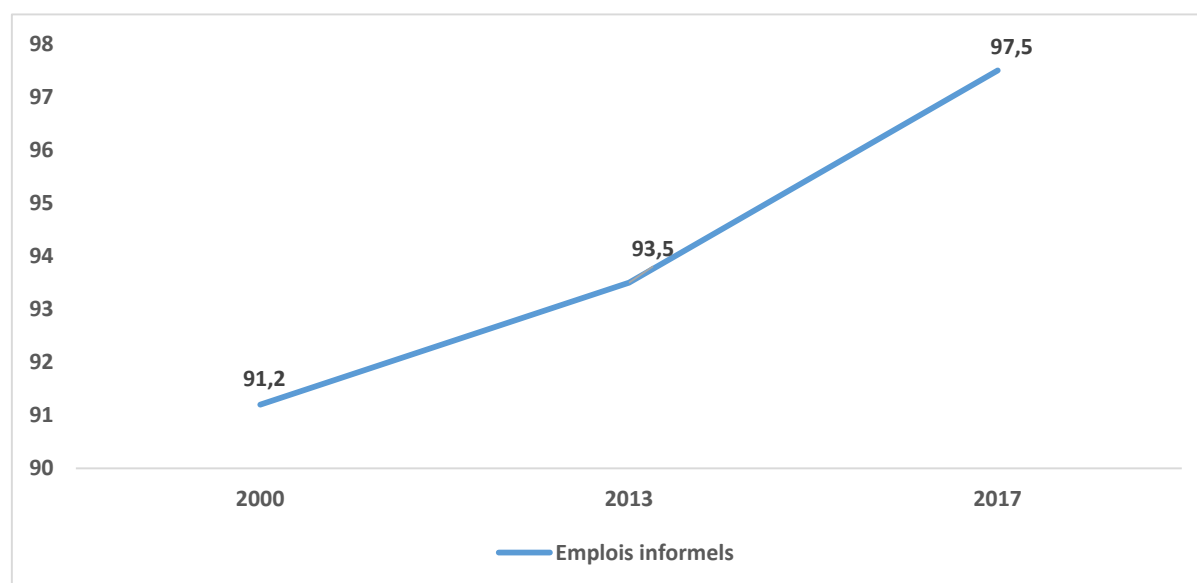
DEUXIEME PARTIE : CONTRIBUTION DU SECTEUR INFORMEL A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES

2.1. Contribution du secteur informel à la création d'emplois

2.1.1. L'emploi s'informalise de plus en plus

Au Mali, la part de l'emploi informel est de plus en plus importante. En effet, elle est passée de 91,2% en 2000 à 93,5% en 2013 et 97,5% en 2017. La figure ci-dessous donne la situation de l'emploi informel au Mali entre 2000 et 2017.

Figure 3 : Situation de l'emploi informel au Mali entre 2000 et 2017.



Source : INSTAT, Enquête 1-2-3 réalisée 2000-2001 ; EMOP 2013-2014 : ERI-ESI 2017

Selon l'enquête 1-2-3 réalisée en 2000-2001 à Bamako, le secteur informel demeure de loin le principal pourvoyeur d'emplois à Bamako. Il emploie près de huit personnes sur dix (en comptant aussi le personnel de maison). Ces emplois se concentrent dans des établissements de petite taille ; 91,2% des emplois proviennent d'unités de production de moins de 6 personnes. Ceci se traduit par le taux de salarisation le plus faible de l'ensemble des secteurs institutionnels avec 13,2%. Ce taux fléchit même à 8,5% si l'on exclut du secteur informel les emplois domestiques.

La précarité des emplois dans le secteur informel apparaît aussi à travers leur lieu de travail. Six emplois informels sur dix s'exercent sur la voie publique et le tiers à domicile. Environ huit emplois informels sur dix sont des emplois indépendants, essentiellement des travailleurs pour compte propre.

Quand on considère la branche d'activité, on note une prépondérance du commerce et dans une moindre mesure des services. Par ailleurs, le secteur informel est également celui où la présence féminine est relativement la plus importante (plus d'un emploi sur deux est féminin) et où la qualification est la plus faible. 57% des travailleurs de ce secteur n'ont jamais été à l'école et 21% n'ont que le niveau de l'enseignement primaire.

Tableau 17 : Structure des emplois par secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Effectif	Répartition %	Age moyen (années)	Proportion de femmes %	Proportion de migrants %	Années d'études réussies	Ancienneté dans l'emploi (années)
Administration publique	27 675	7,5	42,4	28,3	57,3	11,9	10,8
Entreprises publiques	9 248	2,5	41,7	26,4	53,0	9,7	11,1
Entreprises privées formelles	39 926	10,8	34,2	13,4	53,2	6,4	6,9
Entreprises privées informelles	287 862	78,1	32,1	50,8	54,8	2,8	6,9
Entreprises associatives	4 007	1,1	35,3	20,6	46,8	7,1	6,0
Total	368 718	100,0	33,4	44,1	54,7	4,1	7,3

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako.

Le secteur informel est également le secteur le plus dynamique en matière de création d'emplois à Bamako. En 2000-2001, près de huit emplois créés sur dix ont été dans le secteur informel.

Selon l'EMOP 2013-2014, 93,5% des personnes occupées travaillent dans le secteur informel. Globalement, la proportion du privé informel est très élevée à tous les niveaux d'instruction, sauf le niveau supérieur où elle est largement en-deçà de la moyenne (30,5%). Seulement 2,9 % d'entre eux travaillent dans le public.

Tableau 18 : Répartition de la population active occupée par région, milieu, sexe et niveau d'instruction selon le secteur institutionnel

	Secteur Public	Secteur privé formel	Secteur privé informel
Région			
Kayes	1,6	0,7	97,7
Koulikoro	1,7	3,1	95,2
Sikasso	2,7	1,5	95,8
Ségou	1,7	3,3	95,1
Mopti	1,8	0,5	97,8
Bamako	8,7	14,9	76,4
Milieu			
Urbain	8,0	10,0	82,0
Rural	1,1	1,5	97,4
Sexe			
Masculin	3,8	5,1	91,1
Féminin	1,6	1,9	96,5
Niveau d'instruction			
Aucun niveau	0,4	2,3	97,3
Fondamental I	1,0	3,3	95,7
Fondamental II	4,9	8,3	86,8
Secondaire	34,6	15,2	50,2
Supérieur	47,2	22,4	30,5
Ensemble	2,9	3,7	93,5

Source : INSTAT, EMOP 2013/2014, passage 1 (avril -juin)

Le bilan de l'emploi réalisé dans le cadre de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel en 2017 par l'INSTAT montre une "informalisation" encore plus accrue de l'emploi. En effet, pour le secteur privé, on observe que la quasi-totalité (97,5%) des employés a des emplois informels. Par contre, dans le secteur public au Mali en 2017, les emplois formels font 93,7% contre 6,3% seulement dans les emplois informels.

En examinant les résultats de l'analyse par secteur institutionnel, on note que dans le secteur institutionnel non agricole, un peu plus de neuf employés sur dix (soit 98,8%) qui travaillent dans le secteur public occupent un emploi formel ; ceux qui travaillent dans le secteur privé et les ménages sont beaucoup plus nombreux dans des emplois informels avec respectivement 99,7 % et 100 %.

Pour le secteur institutionnel agricole, la quasi-totalité (98,8%) des employés du public ont des emplois formels ; par contre, dans les secteurs privés et ménages, on observe respectivement que 99,7% et 100 % des emplois sont informels.

Tableau 19 : Bilan de l'emploi par secteur institutionnel selon l'activité, Mali, 2017

Caractéristiques de l'emploi		Activité principale		Total	Effectif
		Emplois formels	Emplois informels		
Secteur institutionnel non agricole [1]	Secteur public	93,5	6,5	100,0	236 803
	Secteur privé	4,1	95,9	100,0	1 560 834
	Ménages	0,2	99,8	100,0	157 839
Secteur institutionnel agricole	Secteur public	98,8	1,2	100,0	9 209
	Secteur privé	0,3	99,7	100,0	1 073 513
	Ménages	0,0	100,0	100,0	471 328
Total	Secteur public	93,7	6,3	100,0	246 013
	Secteur privé	2,5	97,5	100,0	2 634 347
	Ménages	0,0	100,0	100,0	629 167

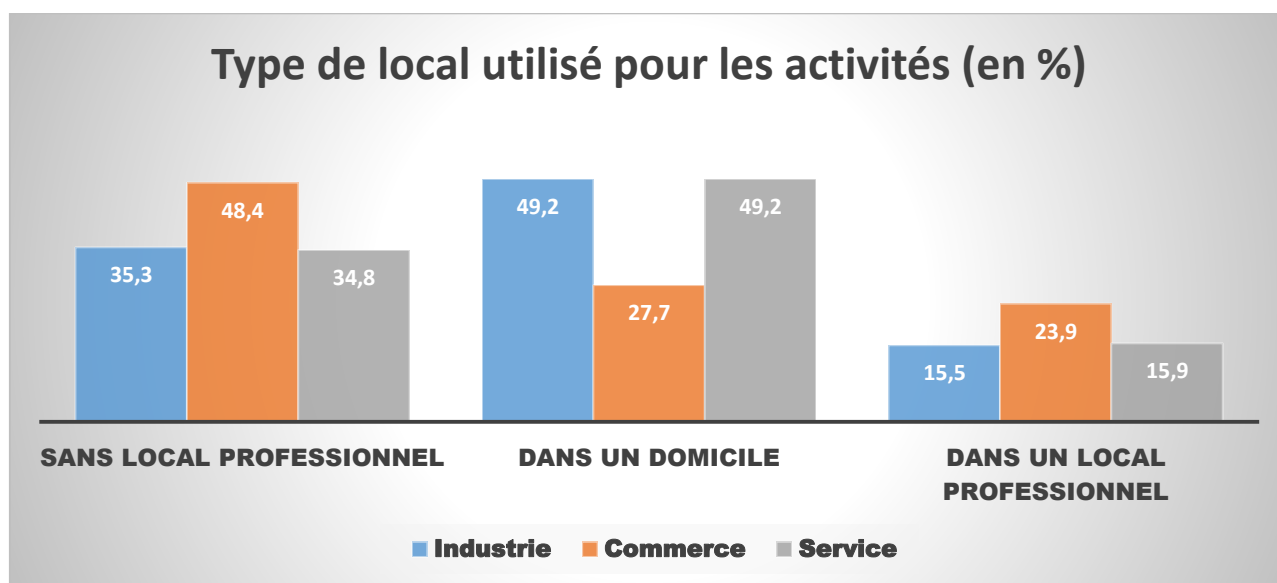
Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

2.1.2. Des conditions d'exercice précaires

Le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activités. Environ près de la moitié (42,7%) des unités de production informelles fonctionnent sans local professionnel, 36,8% exercent leurs activités à domicile et 20,4% sont dans un local professionnel.

Selon la nature des activités exercées, le secteur industriel et le secteur de services restent les secteurs où l'on trouve les plus forts contingents d'activités non localisées puisque 49,2% des unités informelles de ces secteurs exercent dans un domicile. En revanche, c'est l'industrie qui abrite le plus grand nombre d'unités ayant un local professionnel (57,5%) et des unités travaillant à domicile avec un taux de 27,7%.

Figure 4 : Disponibilité des locaux pour les activités des UPI par milieu de résidence et secteur d'activité



Source : Auteurs, Données de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

La précarité des conditions d'exercice des activités du secteur informel se fait également sentir en matière de disponibilité des services de base dans les UPI. Ainsi seulement 32,8% des UPI ont de l'électricité, 32,4% disposent de l'eau courante, 35% ont accès à un système d'évacuation des déchets et 52,2% ont un WC ou des latrines, 14,1% ont accès à un service de santé. Ces taux sont très faibles en milieu rural et meilleurs en milieu urbain surtout à Bamako.

Concernant le domaine des TIC, la situation est encore plus mauvaise, sauf pour la téléphonie mobile avec 81,6% des UPI qui en disposent. Seulement 4,3% ont une connexion internet, 1,9% disposent d'un ordinateur et 3% ont un téléphone fixe. Dans ce domaine également, la disparité urbain-rural existe.

Tableau 20 : Disponibilité des services de base dans les UPI par milieu de résidence et par secteur d'activité.

Milieu de résidence et Secteurs d'activité	% ayant accès à un système d'évacuation des déchets	% ayant un WC ou des latrines	% ayant de l'électricité	% ayant une eau courante	% ayant accès à un service de poste	% ayant accès à un service de santé	% ayant une connexion internet	% ayant un ordinateur	% ayant un téléphone mobile	% ayant un téléphone fixe
Bamako										
Industrie	63.5	62.2	51.3	55	18.5	35.3	3.8	3.8	93.6	7.6
Commerce	56.7	57	53.2	46.4	15.1	23	3	3.8	93.3	2.9
Service	71.8	59	67.5	47.4	21.4	31.7	12.5	9.8	97.8	4.9
Ensemble	61.1	58.9	54.9	49.2	17.2	28.3	4.8	4.8	94.1	4.6
Autres urbains										
Industrie	38.7	61.5	48.4	39.1	7.9	8	5	3.1	85.8	3.2
Commerce	37.8	48.7	37.5	31.4	5.7	9	4.6	1.6	84	2.1
Service	38.5	65.1	44.8	43.8	11	4.5	6.8	5.7	84.5	6.6
Ensemble	38.1	54.8	41.5	35.4	7.1	8	5.1	2.7	84.6	3.1
Rural										
Industrie	25.1	49.5	18.7	27.5	7.1	11.1	3.3	0	73	3.2
Commerce	22.7	45.2	18.5	22.7	8.3	18.7	4.3	0.5	75.3	1.5
Service	28.8	52.8	20.5	25.2	16.1	9.4	1.7	0.9	78.2	3.4
Ensemble	24.5	47.9	18.9	24.8	9.1	14.6	3.6	0.4	75	2.4
Ensemble										
Industrie	34.9	55.4	33	35.3	9.1	13.8	3.9	1.6	80.4	3.9
Commerce	33.9	48.4	31.5	29.8	8.2	15.2	4.3	1.4	81.7	1.9
Service	38.8	58.5	37.1	35.7	14.9	10.8	5.4	4.2	83.5	4.9
Ensemble	35	52.2	32.8	32.4	9.5	14.1	4.3	1.9	81.6	3

Source : INSTAT, Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017.

2.1.3. Un niveau d'auto-emploi très élevé et un taux de salarisation très faible

Dans le secteur informel, le taux de salarisation (salariés et apprentis rémunérés) est de 7,0% sur l'ensemble du territoire. Il est de 9,6% dans les autres agglomérations urbaines, 9,0% à Bamako et 5,9% dans le milieu rural. Dans l'ensemble, le taux de salarisation le plus faible se trouve dans le secteur du commerce avec 3,3% pendant que le plus élevé se trouve dans le secteur de l'industrie avec 13,6%.

La répartition de la main d'œuvre par rapport au statut dans l'emploi fait ressortir que les patrons et les travailleurs pour propre compte (constituant l'auto-emploi) représentent 74,2%. La main d'œuvre non salariale, constituée des apprentis/stagiaires non rémunérés, et des aides-familiaux représente 16,1%.

Tableau 21 : Organisation du travail suivant le milieu de résidence et le secteur et la branche d'activité à Capitale en 2017 (en %)

Milieu de résidence et secteur d'activité	Taux de salarisation	Combinaison du travail				Total	Effectif
		Auto emploi	Non salariale	Salariale	Mixte		
Bamako							
Industrie	19.8	69.4	10.5	19.8	0.3	100.0	41 264
Commerce	2.3	91.2	5.2	2.3	1.4	100.0	83 215
Service	12.7	81.2	6.2	12.7		100.0	29 723
Ensemble	9.0	83.4	6.8	9.0	0.8	100.0	154 202
Autres urbains							
Industrie	19.4	49.5	25.0	19.4	6.1	100.0	76 373
Commerce	4.7	76.5	15.3	4.7	3.6	100.0	141 213
Service	8.5	66.2	24.3	8.5	1.1	100.0	44 118
Ensemble	9.6	66.9	19.6	9.6	3.9	100.0	261 704
Ens. Urbain							
Industrie	19.5	56.5	19.9	19.5	4.1	100.0	117 637
Commerce	3.8	81.9	11.5	3.8	2.8	100.0	224 427
Service	10.2	72.2	17.0	10.2	0.6	100.0	73 842
Ensemble	9.4	73.0	14.9	9.4	2.7	100.0	415 906
Rural							
Industrie	11.1	65.6	18.6	11.1	4.6	100.0	286 833
Commerce	3.0	79.9	16.0	3.0	1.1	100.0	464 646
Service	4.6	76.2	14.8	4.6	4.4	100.0	132 774
Ensemble	5.9	74.7	16.7	5.9	2.7	100.0	884 254
Ensemble							
Industrie	13.6	63.0	19.0	13.6	4.5	100.0	404 470
Commerce	3.3	80.6	14.6	3.3	1.6	100.0	689 074
Service	6.6	74.8	15.6	6.6	3.1	100.0	206 616
Ensemble	7.0	74.2	16.1	7.0	2.7	100.0	1 300 160

Source : INSTAT, Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017.

2.1.4. Une prépondérance des proches du chef de l'UPI

Dans le secteur informel, plus de 90% des travailleurs sont apparentés au chef d'UPI (chef d'UPI, conjoint au chef d'UPI, enfant du chef d'UPI et autre personne apparentée au chef d'UPI). Seulement 9% des travailleurs ne lui sont pas apparentés. La proportion des travailleurs non apparentés au chef d'UPI est plus élevée dans l'industrie (17,3%) et plus faible dans le commerce (4,0%).

Malgré cette situation, les travailleurs dans le secteur informel sont majoritairement rémunérés. Les actifs occupés dans le secteur informel non rémunérés ou payés en nature constituent 21,4%.

La moyenne d'âge des actifs occupés dans le secteur informel est de 36,5 ans et ont travaillé en moyenne 8 années dans les UPI. 3,4% d'entre eux ont moins de 15 ans et 20,3% d'entre eux ont moins de 25 ans. Quatre actifs occupés sur dix dans le secteur informel sont des femmes (41,4%). Le nombre moyen d'années d'études réussies est de 2 ans.

Tableau 22 : Caractéristiques des actifs occupés dans le secteur informel selon le milieu de résidence et le secteur d'activité

Milieu de résidence et secteur d'activité	% non apparenté au chef d'UPI	% non rémunéré ou payé en nature	% de jeunes de moins de 15 ans	% de jeunes de moins de 25 ans	% de femmes	Ancienneté Moyenne dans l'emploi en année	Age moyen des actifs en année	Durée moyenne d'année d'études réussies
Bamako								
Industrie	17.8	10.4	0.0	18.5	41.3	8.1	35.2	3.7
Commerce	5.9	7.1	0.7	16.2	63.9	7.4	38.3	3.5
Service	11.1	5.5	2.3	16.7	46.5	8.9	35.2	4.1
Ensemble	10.1	7.7	0.8	16.9	54.5	7.9	36.9	3.7
Autres urbains								
Industrie	26.9	44.3	5.8	33.9	26.4	7.5	31.6	2.6
Commerce	5.8	19.8	2.4	20.5	51.2	8.0	37.6	2.6
Service	7.6	28.1	4.2	36.0	46.8	6.8	32.5	4.3
Ensemble	12.3	28.4	3.7	27.0	43.2	7.7	35.0	2.9
Ens. Urbain								
Industrie	23.7	32.4	3.8	28.5	31.6	7.7	32.9	3.0
Commerce	5.8	15.1	1.8	18.9	55.9	7.8	37.8	3.0
Service	9.0	19.0	3.4	28.2	46.7	7.7	33.6	4.2
Ensemble	11.5	20.7	2.6	23.3	47.4	7.7	35.7	3.2
Rural								
Industrie	14.6	28.8	5.0	21.4	26.4	9.8	36.2	1.3
Commerce	3.1	19.0	3.8	17.8	48.6	7.7	36.8	1.6
Service	9.4	15.6	1.2	17.1	29.3	7.7	38.8	1.3
Ensemble	7.8	21.7	3.8	18.9	38.5	8.4	36.9	1.5
Ensemble								
Industrie	17.3	29.8	4.6	23.5	27.9	9.2	35.3	1.8
Commerce	4.0	17.7	3.1	18.2	51.0	7.7	37.1	2.0
Service	9.3	16.9	2.0	21.1	35.5	7.7	36.9	2.4
Ensemble	9.0	21.4	3.4	20.3	41.4	8.2	36.5	2.0

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

2.1.5. Une précarité qui s'exprime également dans les conditions des employés

L'établissement d'un contrat écrit de travail n'est pas courant pour les actifs du secteur informel. Seulement 1,4% d'entre eux ont un contrat écrit. Pour la quasi-totalité des actifs occupés dans le secteur informel, il existe soit une entente verbale avec le chef d'UPI, soit un essai, soit aucune forme de contrat. C'est au niveau du secteur d'activités "services" que l'on enregistre le taux le plus élevé de contrat écrit (soit 7,7%).

La quasi-totalité des actifs occupés dans le secteur informel ne bénéficie ni de prime de fin d'année, de sécurité sociale, de congés annuels payés, de congés maladies payés, de participation aux bénéfices, ou d'autres avantages en nature. Cependant pour une grande majorité (70,2%) d'entre eux, leurs emplois sont permanents. Cela traduit sans doute, en l'absence de contrat, un sentiment de sécurité lié à leur proximité avec le chef de l'UPI.

Le tableau ci-dessous donne les caractéristiques des primes et avantages des actifs du secteur informel.

Tableau 23 : Caractéristiques des primes et avantages des actifs du secteur informel

Milieu de résidence et secteur d'activité	% contrat écrit	% prime de fin d'année	% bénéficiaire d'une sécurité sociale	% bénéficiaire de congés annuels	% bénéficiaire de congés maladie	% bénéficiaire de participation aux bénéfices	% bénéficiaire d'autres avantages en nature	% avec un emploi permanent
Bamako								
Industrie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	82.4
Commerce	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	81.0
Service	13.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0
Ensemble	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	85.9
Autres urbains								
Industrie	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	74.9
Commerce	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	67.4
Service	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.4	0.4	44.8
Ensemble	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	67.1
Ens. Urbain								
Industrie	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	76.6
Commerce	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	69.5
Service	3.7	0.5	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	59.4
Ensemble	0.7	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	71.0
Rural								
Industrie	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	72.1
Commerce	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	62.9
Service	10.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	85.7
Ensemble	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	69.8
Ensemble								
Industrie	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	73.7
Commerce	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	65.0
Service	7.7	0.2	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	74.5
Ensemble	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	70.2

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

2.2. Contribution du secteur informel à la distribution de revenus

Il ressort de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI, 2017) que le revenu mensuel moyen de la population en emploi dans le secteur informel est de 40 515 FCFA, largement inférieur (presque du simple au double) au revenu mensuel moyen des maliens estimé à 79 400 FCFA. Cela signifie que le revenu mensuel moyen dans le secteur informel est encore plus largement inférieur à celui du secteur formel. Le revenu mensuel moyen dans le secteur informel est plus élevé dans le secteur d'activités du commerce », soit 46 986 FCFA et plus faible dans le secteur industriel, soit 29 145 FCFA.

Selon le milieu de résidence, le revenu mensuel moyen est plus élevé en milieu urbain (58 057 FCFA contre 32 220 FCFA en milieu rural). Les hommes ont un revenu mensuel plus élevé que les femmes (53 203 FCFA contre 21 925 FCFA).

Dans l'ensemble, le revenu mensuel moyen est presque égal au SMIG (40 000 FCFA par mois). Six salariés sur dix (60,7%) ont un salaire inférieur au SMIG. Par catégorie socio professionnelle, huit aides-familiaux/apprentis sur dix (80,6%) ont un salaire inférieur au SMIG contre seulement deux cadres moyens, agents de maîtrise, sur dix (20%). Trois travailleurs sur quatre (75,3%) du secteur primaire ont un salaire inférieur au SMIG. Également, plus de trois femmes salariées sur quatre (76,4%) sont payées au-dessous de SMIG contre un peu plus d'un salarié sur deux (51,2%) chez les hommes.

La population en emploi dans le secteur informel ayant un niveau d'instruction secondaire ou ayant appris leur métier dans un cadre formel (école technique ou professionnelle) est constituée de celle qui a un revenu mensuel moyen le plus élevé (58 258 FCFA et 55 062 FCFA respectivement).

Le nombre moyen d'heures travaillées dans le mois par les actifs occupés dans le secteur informel est de 235 heures, soit une moyenne journalière (samedi et dimanche compris) de 8 heures environ. Ce nombre d'heures est plus élevé en milieu urbain (environ 250 heures par mois), chez les hommes (environ 252 heures par mois) et plus élevé dans le secteur du commerce (environ 244 heures par mois) que dans les autres secteurs.

Tableau 24 : Rémunérations et volumes horaires de travail dans le secteur informel par zone et par secteur de développement

Caractéristiques socioéconomiques	Revenu mensuel (en FCFA)		Horaire mensuel (en nombre d'heures)		Horaire hebdomadaire		Revenu horaire (en FCFA)
	moyen	médian	moyen	médian	moyen	médian	
			de travail	de travail			
			(en nombre d'heures)	(en nombre d'heures)			
	moyen	médian	d'heures)	d'heures)	d'heures)	d'heures)	
Bamako							
Industrie	72 748	35 250	248	240	57.87	56	313
Commerce	49 249	30 000	271	248	63.17	57.9	196
Service	71 759	40 000	244	240	56.97	56	378
Ensemble	59 906	30 000	260	240	60.55	56	263
Autres urbains							
Industrie	31 703	7 500	249	240	58.02	56	143
Commerce	75 501	15 000	251	220	58.67	51.3	332
Service	41 355	10 000	219	192	51.03	44.8	185
Ensemble	56 971	12 000	245	220	57.2	51.3	252
Ens. Urbain							
Industrie	46 087	20 000	248	240	57.97	56	203
Commerce	65 808	22 500	259	240	60.33	56	282
Service	53 607	25 000	229	192	53.42	44.8	263
Ensemble	58 057	22 500	250	240	58.44	56	256
Rural							
Industrie	22 190	6 000	221	192	51.59	44.8	104
Commerce	37 905	8 700	238	192	55.46	44.8	172
Service	34 067	10 000	211	180	49.33	42	179
Ensemble	32 221	8 000	228	192	53.31	44.8	151
Ensemble							
Industrie	29 145	10 000	229	192	53.44	44.8	133
Commerce	46 986	12 000	244	192	57.05	44.8	207
Service	41 219	15 000	218	180	50.83	42	210
Ensemble	40 515	10 000	236	192	54.95	44.8	184
Sexe							
Masculin	53 203	15 000	252	224	58.91	52.3	231
Féminin	21 925	10 000	211	180	49.16	42	115
Niveau d'éducation							
Aucun	36 810	10 000	230	192	53.77	44.8	172
Primaire	40 780	8 700	244	196	56.88	45.7	171
Secondaire	58 258	20 000	247	210	57.54	49	269
Supérieur	40 462	3 500	251	192	58.57	44.8	145
Dans un cadre formel	55 062	15 000	268	240	62.44	56	226
Autres modes de Formation	39 842	10 000	234	192	54.61	44.8	182

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

Selon les résultats de « l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel », réalisée par l'INSTAT en 2017, la masse salariale annuelle versée par les patrons des UPI aux employés est d'environ 265 milliards FCFA.

Le secteur du commerce, lui seul, occupe 59,8% de l'ensemble de la masse salariale versée, le reste est occupé par les secteurs de l'industrie et des services avec respectivement 22,4% et 17,8%. Par rapport aux activités des UPI, ce sont les activités de commerce de détail (42,8%), les activités de fabrication (17,1%), les activités de

commerce de gros (14%) et les autres activités des services (tailleurs, pressing, coiffure, réparations de biens domestiques) qui occupent les parts les plus importantes de la masse salariale.

Dans environ 3 UPI sur dix (31,4%), il n'existe pas de salariés. En ce qui concerne le mode de fixation des salaires, 32,6% d'entre eux sont fixés par le chef d'UPI en s'assurant un bénéfice, dans 26,6% négociés avec l'employé, dans 7,2% des cas alignés aux salaires des concurrents et dans 2,1% des cas fixés sur la grille salariale du pays. La proportion des UPI ne disposant pas de salariés est plus faible à Bamako (7,8%), dans les autres agglomérations urbaines (23,1%) et plus élevée dans le milieu rural (40,5%). Près de la moitié des UPI (47,9%) évoluant dans le commerce n'ont pas de salariés.

2.3. Protection sociale dans le secteur informel

Le droit à une protection sociale, pour tout citoyen, est consacré par la Constitution de la République du Mali. Cependant, le manque de protection sociale est l'une des précarités et sources d'inégalités les plus importantes frappant les acteurs du secteur informel.

La politique nationale de protection sociale vise à permettre à tous les citoyens de jouir de ce droit constitutionnel. Sa mise en œuvre comporte donc des initiatives visant à étendre les régimes de protection sociale aux acteurs du secteur informel.

2.3.1. La déclaration de politique nationale de protection sociale

L'objectif général de la politique nationale de protection sociale est de construire progressivement un système de protection contre les risques sociaux de tous les citoyens en général et des couches défavorisées en particulier. La politique de protection sociale s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une plus grande équité et d'une meilleure efficacité des systèmes de protection sociale pour plus de justice sociale. Ses principales orientations portent sur : l'extension du champ d'application personnel (élargissement à toutes les catégories de la population) ; l'extension du champ d'application matériel (élargissement des domaines de prestations) ; le développement de l'aide et de l'action sociale ; le développement de la mutualité et autres organisations basées sur la solidarité.

Ces différents domaines concernent aussi bien les travailleurs (en activité ou à la retraite), les fonctionnaires (civils et militaires en activité ou à la retraite), les acteurs des secteurs agricole, industriel et commercial, les catégories non salariées de certaines professions, les Maliens de l'extérieur ainsi que toutes les autres catégories de la population. Sans être nommément cités, les acteurs du secteur informel sont concernés.

La mise en œuvre est assurée par les acteurs publics (l'administration centrale et les services techniques déconcentrés et locaux en charge de protection sociale) et privés (les organisations à but non lucratif : mutuelles, associations, fondations, sociétés coopératives, congrégations et autres groupements et les sociétés d'assurance).

Le financement du système de protection sociale est assuré par l'Etat, les collectivités territoriales, les bénéficiaires, les autres personnes physiques et morales et les partenaires au développement conformément à la législation en vigueur.

Les conditions d'activité dans le secteur informel sont caractérisées par la précarité croissante pour les travailleurs qui y évoluent, les risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Les patrons des unités de production informelles n'ont souvent ni les connaissances, ni les moyens techniques, ni les ressources nécessaires pour appliquer les mesures de protection de la santé et de la sécurité.

Par ailleurs, il n'est pas facile d'appliquer aux travailleurs du secteur informel des systèmes publics ou privés de sécurité sociale conçus pour les travailleurs du secteur formel. Beaucoup n'ont pas les moyens, ni la volonté de payer des primes élevées, ni de contribuer à des fonds de pension. Cependant, la santé et l'éducation sont prioritaires pour la plupart des ménages et les femmes sont très attachées aux prestations de maternité et de santé infantile.

Depuis le milieu des années 1990, deux grandes stratégies d'extension de la protection au secteur informel ont été identifiées : élargir la couverture des régimes officiels, quand cela est possible, en levant les obstacles juridiques et en procédant aux réformes nécessaires ; établissement ou renforcement des régimes novateurs, autofinancés, basés sur le groupe. Le BIT a mené dans un certain nombre de pays des expériences pilotes sur des systèmes d'assurance sociale fondés sur la solidarité qui ont suscité un vif intérêt auprès des travailleurs du secteur informel.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité sociale, l'INPS procède à l'extension de son système de protection sociale au secteur informel par la mise en place du régime de l'assurance volontaire.

2.3.2. Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU)

Dans le souci d'assurer une meilleure santé à toutes les catégories de la population notamment les travailleurs du secteur informel, grâce à une prise en charge des frais par un système de solidarité, plus équitable et moins coûteux, la loi portant institution du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) a été voté par l'Assemblée Nationale en sa session ordinaire du 13 décembre 2018. Cette loi permet d'instituer en République du Mali une couverture obligatoire du risque maladie dénommé Régime d'Assurance Maladie Universelle en abrégé RAMU.

Sont assujettis à ce régime toute personne physique résidant au Mali, toute personne physique ou morale qui emploie au moins un travailleur salarié au sens de la législation en vigueur.

Le RAMU donne droit à la prise en charge directe des frais de soins curatifs, préventifs et de réhabilitation médicalement requise par l'état de santé ou par la maternité des bénéficiaires. Les cotisations des personnes assujetties sont définies selon leur statut.

La gestion du RAMU sera confiée à un organisme public qui délèguera certaines fonctions ou compétences à des organismes gestionnaires délégués que sont :

- l'Institut National de Prévoyance Sociale ;
- la Caisse Malienne de Sécurité Sociale ;
- l'Agence Nationale d'Assistance Médicale ;
- l'Union Technique de la Mutualité Malienne.

2.3.3. L'assurance volontaire

La loi n° 99-047 du 28 décembre 1999 a institué l'assurance volontaire à certains régimes de protection sociale gérés par l'INPS au profit des membres non-salariés des professions libérales, artisanales, commerciales et industrielles ainsi que des travailleurs indépendants.

C'est en décembre 2004 que le décret d'application de cette loi a été pris et l'Assurance Volontaire a été lancée en 2006. Une Cellule de gestion de l'Assurance Volontaire a été mise en place au sein de l'INPS. Elle est chargée d'accueillir et d'informer la population cible et de traiter les dossiers qui lui sont transmis par les structures déconcentrées.

En 2006, du lancement de ce régime à 2017, seulement 2600 personnes avaient été assurées.

Pour couvrir le maximum de personnes du public cible, l'INPS et SAER-EMPLOI ont signé une convention de délégation de gestion le 10 avril 2017 mettant ainsi en place le Projet Management de l'Assurance Volontaire AV+.

Ce projet ne se substitue pas à l'INPS mais l'accompagne. En effet, à travers la Convention de délégation de gestion, l'INPS donne mandat à SAER-EMPLOI de le représenter auprès des affiliés et des tiers pour :

- la promotion de l'assurance volontaire sur toute l'étendue du territoire ;
- l'information, la mobilisation, la sensibilisation des personnes éligibles à l'Assurance Volontaire ;
- l'organisation et la préparation des dossiers des personnes éligibles à l'Assurance Volontaire en vue de leur affiliation par l'INPS au régime et le suivi de la gestion des assurés.

Le tableau ci-dessous donne la situation de l'assurance volontaire. Le nombre d'assurés au 30 septembre 2019 était de 18 447. Bien que le partenariat INPS-SAER-EMPLOI ait permis une augmentation notable des bénéficiaires en deux ans par rapport au résultat des dix années précédant la mise en place du projet, il est impératif d'accélérer la cadence ; car seulement 0,30% des six millions de personnes éligibles sont assurés.

Tableau 25 : Situation globale des assurés par activité et sexe

Activités	2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		Total/ Activités		Total
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M/F
Profession artisanale	2		5	4	5	1	4		3		4	5	8	1	9	3	4	2	16	2	28	13	59	21	117	31	368	70	251	55	883	208	1091
Profession commerciale	3	1	10	5	10	8	40	7	10	1	15	15	32	5	19	6	15	3	56	12	185	56	452	112	870	267	3041	851	1945	564	6703	1913	8616
Profession industrielle		1	1	1	5		15		2		3		17		3		11		14		49	2	115	8	239	8	1079	18	762	21	2315	59	2374
Autres professions libérales	10	1	20	10	41	10	31	2	15	3	30	20	32	9	29	10	26	15	81	20	194	34	400	85	668	134	2253	370	1501	312	5331	1035	6366
Total	15	3	36	20	61	19	90	9	30	4	52	40	89	15	60	19	56	20	167	34	456	105	1026	226	1894	440	6741	1309	4459	952	15232	3215	18447

Source : INPS, Service Assurance Volontaire

ENCADRE : L'ASSURANCE VOLONTAIRE

L'AFFILIATION

Peuvent être assurés volontaires:

Les membres non-salariés des professions libérales, artisanales, commerciales et industrielles, les travailleurs indépendants.

L'affiliation prend effet le premier jour du trimestre civil en cours à la date de réception par l'Institut de la demande d'affiliation.

LES COTISATIONS

Les taux de cotisation sont fixés comme suit : Prestations familiales : 8%; Assurance vieillesse: 9%; Assurance Maladie Obligatoire 6,56%.

Les cotisations ne peuvent donner lieu à remboursement.

LES PRESTATIONS FAMILIALES

Les allocations prénatales (APN)

Le droit aux APN est ouvert à toute femme assurée volontaire ou conjointe d'un assuré volontaire pour compter de la date de déclaration de la grossesse à l'Institut.

Les allocations de maternité (AM)

Le droit aux AM est ouvert à toute femme assurée volontaire ou conjointe d'un assuré volontaire qui donne naissance sous contrôle médical à un enfant né viable et déclaré à l'état civil.

Les allocations familiales (AF)

Pour bénéficier des prestations familiales, l'assuré volontaire doit être affilié depuis deux trimestres aux moins et remplir la demande de prestations familiales délivrée par l'INPS.

Les enfants déclarés à l'état civil et qui sont à la charge effective de l'assuré volontaire ouvrent droit aux prestations familiales. L'âge limite pour le paiement des A.F est de 14 ans et exceptionnellement de 21 ans pour les enfants poursuivant leurs études, 18 ans pour les enfants en apprentissage. Le montant de l'allocation familiale est 1500 FCFA par enfant et par mois. Elle est payée trimestriellement.

LES PENSIONS

La pension de retraite

L'âge de liquidation de la pension de retraite est fixé à soixante **(60) ans**.

La pension de retraite est garantie à l'assuré volontaire qui a atteint l'âge de cinquante-cinq **(55) ans**, et au moins quinze **(15) années** d'assurance. L'assuré volontaire peut demander l'anticipation de liquidation de sa retraite à partir de cinquante-cinq **(55) ans** ; le taux de la pension sera affecté d'un abattement de cinq pour cent par année d'abattement.

La pension d'invalidité

L'assuré qui par suite de maladie ou d'accident subit de ce fait une diminution de ses capacités physiques ou mentales le rendant incapable de gagner plus d'un tiers du revenu déclaré à l'Institut est reconnu invalide. La pension d'invalidité est accordée à l'assuré qui atteint dix **(10) années** d'assurance et qui est frappé d'incapacité. La pension d'invalidité peut être révisée ou supprimée à cinquante-cinq **(55) ans** pour être remplacée par une pension de retraite.

L'allocation de solidarité

L'allocation de solidarité viagère est accordée à l'assuré qui accomplit au moins dix années d'assurance, atteint soixante **(60) ans** et cesse toute activité rétribuée.

La pension de survivants

Les survivants ayant droit à la pension sont : le veuf ou la veuve à condition que le mariage ait été contracté au moins deux **(02) ans** avant le décès de l'assuré (e) volontaire, les enfants déclarés à l'état civil à la charge de l'assuré (e) volontaire décédé (e).

L'allocation de survivants

L'allocation de survivants est accordée au conjoint et aux orphelins de l'assuré (e) volontaire qui compte moins de quinze **(15) ans** d'assurance à la date de son décès. Elle est versée en une seule fois.

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Le suivi médical de la femme enceinte, de la mère et du nourrisson est assuré dans les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : consultations prénatales et postnatales, vaccinations, surveillance des enfants de 0 à 12 ans, visites de planning familial.

L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE

L'assurance Maladie Obligatoire prend en charge les frais de consultations, les analyses de laboratoires, les produits pharmaceutiques, les consultations médicales, les examens de laboratoire, l'imagerie médicale, les soins médicaux, les soins dentaires (sans prothèse), les hospitalisations simples et celles avec intervention chirurgicale aux assurés volontaires et à leur famille.

Source : INPS, Service Assurance Volontaire

CONCLUSION

L'économie informelle a un poids considérable dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Mais ce poids diffère d'un secteur à un autre entre 2004 et 2015 : secteur primaire (environ 98%) ; secteurs secondaire et tertiaire (respectivement 36% et 34%).

La pression fiscale est beaucoup plus faible dans les pays où le secteur informel est important que dans ceux où il est peu significatif. Au Mali, le taux de pression fiscale s'est situé à 14,2% en moyenne entre 2014 et 2018 pour une norme communautaire de 20% à l'horizon 2020. Calculé sur la base des résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), réalisée par l'INSTAT en 2017, il se situe à un niveau très faible (environ 0,11%). La comparaison au taux de pression fiscale globale de l'économie, qui est 15,2% en 2017, montre que l'effort fiscal fourni par le secteur informel est 138 fois moins élevé que celui fourni par l'ensemble de l'économie.

Selon cette enquête, une estimation du manque à gagner fiscal dû à la sous-imposition du secteur informel montre que l'impôt payé par ce secteur est de 3 564 millions de FCFA pour un bénéfice du secteur estimé à 2 938 810 millions de FCFA. L'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (30%) serait donc de 881 643 millions de FCFA ; d'où un manque à gagner de 878 079 millions de FCFA en 2017, soit 9,8% du PIB. Ce manque à gagner fiscal est supérieur à l'Aide Publique au Développement (725 305 millions de FCFA).

Concernant l'emploi, il devient de plus en plus informel. L'emploi informel est passé de 91,2% de l'ensemble des emplois en 2000 à 93,5% en 2013 et 97,5% en 2017. Il se caractérise par : (i) une grande précarité des conditions d'activités, (ii) un niveau d'auto-emploi très élevé et un taux de salarisation très faible, (iii) une prépondérance des proches du chef de l'UPI avec plus de 90% des travailleurs qui lui sont apparentés, (iv) une précarité qui s'exprime également dans les conditions des employés qui ne bénéficient ni de contrat écrit, de prime de fin d'année, de sécurité sociale, de congés annuels payés, de congés maladies payés, de participation aux bénéfices, ou d'autres avantages en nature.

Concernant la distribution des revenus, selon l'ERI-ESI 2017, le revenu mensuel moyen de la population en emploi dans le secteur informel est de 40 515 FCFA, presque égal au SMIG (40 000 FCFA par mois); mais largement inférieur (presque du simple au double) au revenu mensuel moyen des maliens estimé à 79 400 FCFA. Cela signifie que le revenu mensuel moyen dans le secteur informel est encore plus largement inférieur à celui du secteur formel. Ainsi, la masse salariale annuelle versée par les patrons des UPI aux employés est d'environ 265 milliards FCFA.

En matière de protection sociale, les travailleurs du secteur informel sont très peu protégés, malgré les conditions d'activité caractérisées par la précarité avec des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement.

Pour remédier à cette situation et dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité sociale, l'INPS procède à l'extension de son système de protection sociale au secteur informel par la mise en place du régime de l'assurance volontaire. Le nombre d'assurés au 30 septembre 2019 était de 18 447, ce qui ne fait que 0,30% des six millions de personnes éligibles. Il est donc impératif d'accélérer la cadence.

Le secteur informel contribue largement à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités par sa contribution à la formation de la richesse nationale, d'une part, et par son rôle de plus grand pourvoyeur d'emplois permettant au plus grand nombre d'accéder à des revenus, d'autre part. Le secteur informel joue ainsi un rôle de soupape de sécurité pour la société en fournissant à une importante frange de la population des moyens de subsistance.

Cependant, ce secteur se caractérise par la précarité des conditions d'emploi et par des revenus plus faibles par rapport à ceux du secteur formel. Par ailleurs, sa contribution aux recettes fiscales est extrêmement faible et il constitue un refuge pour certains gros opérateurs économiques qui s'y réfugient en organisant eux-mêmes leur informalité.

RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre des recommandations ci-dessous devrait permettre d'accroître l'impact positif des activités du secteur informel sur l'économie et la réduction de la pauvreté :

1. Mieux cerner le vrai secteur informel

Les critères retenus pour cerner le secteur informel, notamment le non enregistrement et la non tenue de comptabilité, permettent à de gros opérateurs de s'y réfugier en rentrant volontairement dans ces critères. Il est nécessaire de compléter ces critères par d'autres ayant trait au volume des affaires traitées (chiffre d'affaires, volume des importations, production) permettant ainsi de faire sortir du secteur informel ceux qui n'ont pas à y être.

2. Investir dans le renforcement des capacités de l'administration fiscale pour lui permettre de saisir une partie importante du manque à gagner sur le secteur informel

Le renforcement des capacités doit concerner la législation, les ressources humaines, les ressources matérielles et financières. Il s'agit d'arriver à faire migrer vers le formel les grandes et moyennes entreprises qui se sont volontairement réfugiées dans le secteur informel pour échapper à toutes leurs obligations : fiscales, envers leurs employés, etc.

Le renforcement des capacités des agents de l'administration fiscale devra également permettre d'améliorer leur efficacité et de bannir les pratiques de harcèlement et de corruption qui déstabilisent les activités informelles et leurs promoteurs là où ces pratiques ne font rater des opportunités à l'économie nationale et au pays.

3. Fiscaliser le secteur agricole moderne

Depuis quelques années, une catégorie de producteurs disposant d'outils modernes de production exerce à titre commercial des activités de production agricole. Il s'agit notamment des promoteurs de fermes modernes et de cultures de rente. Ceux-ci bénéficient très souvent de l'encadrement technique et du soutien financier des Projets en opération. Avec l'appui de ces structures, ces entrepreneurs réalisent des revenus importants. Donc, il serait important pour le Mali de rendre plus équitable le prélèvement public en fiscalisant le secteur agricole moderne.

4. Parachever l'institution de l'identifiant unique (NINA)

La réalisation de ce travail permettra de remplacer tous les autres types d'identifiants : statistiques nationales, fiscalité, sécurité sociale.

5. Intensifier les actions de formation en gestion d'entreprise des acteurs du secteur informel

Cette formation doit être basée sur l'approche entrepreneuriale (étude de marché, tenue de la comptabilité, éducation financière) ;

6. Accroître les efforts de formation et de sensibilisation aux procédures fiscales et d'accès aux marchés publics et services financiers

Il s'agira d'impliquer les Chambres Consulaires et les Organisations Professionnelles représentatives du Secteur Privé dans le processus de formation et de sensibilisation.

7. Prendre des dispositions visant à réduire la précarité des emplois informels

Les principales dispositions doivent porter sur la formation et la sensibilisation des acteurs sur le droit des travailleurs et les problèmes de sécurité liés au travail.

8. Réduire la nuisance des activités du secteur informel sur l'environnement

Cette réduction se fera à travers la formation et la sensibilisation des acteurs, d'une part et par une application plus rigoureuse de la législation sur l'occupation de l'espace, la gestion des déchets solides et des déchets liquides, d'autre part.

9. Intensifier la promotion de l'Assurance volontaire

Bien que le partenariat entre l'INPS et SAER-EMPLOI ait permis une augmentation notable de bénéficiaires en deux ans par rapport au résultat des dix années précédant la mise en place du projet, il est impératif d'accélérer la cadence car seulement 0,15% des six millions de personnes éligibles sont assurés.

10. Accélérer l'application du Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

L'application de cette loi permettra de doter l'ensemble de la population malienne d'un régime d'assurance maladie unique qui couvrira toutes les catégories sociales par des mécanismes plus adaptés.

11. Mieux organiser le commerce par une meilleure classification

Cette meilleure organisation du commerce permettra de dissocier les grossistes des détaillants. Ceci passe par une analyse des programmes et initiatives visant à réduire la taille du secteur informel pour en tirer les leçons et enseignements.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

RAPPORTS

[1] SHA (2018), **Rapport sur le Cadre des Ressources Externes à Moyen-Terme (CRMT) : Analyse des décaissements 2017 et des prévisions de décaissement d'aides publiques au développement sur la période 2018 -2021**, pages 18-27.

[2] BIT (2000), **Rapport sur l'Emploi et la protection sociale dans le secteur informel**, pages 11.

ETUDES, ENQUETES, ARTICLES

[3] INSTAT 2018, **Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP 2018)**, pages 38-40.

[4] INSTAT 2017, **Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI, 2017-2018)**, pages 121 – 192.

[5] ODHD (2016), **Développement de la couverture maladie universelle au Mali : forces, contraintes, enjeux et perspectives**, pages 53-57.

[6] MEF (2016), **Etude pour déterminer le potentiel fiscal de l'économie malienne et développer un modèle pour la fiscalisation de l'économie parallèle**, page 21-30.

[7] ONEF Mali (2015). **Les caractéristiques et déterminants de l'emploi informel au Mali**, pages 2-14.

[8] Modibo K. KEITA (2014), **Profil pays du travail décent au Mali**, page 17.

[9] INSTAT 2014, **Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP 2014)**, pages 25-35.

[10] ODHD (2012), **Protection sociale et développement humain au Mali**, pages 45-65.

[11] Sékouba DIARRA (2011), **Etat de la situation de l'économie informelle au Mali en termes d'emploi et de dispositifs mis en œuvre en vue d'une transition vers le formel et l'emploi décent**, page 9-16.

[12] Joseph FOUOKING (2009), **Intégration de l'informel rural non agricole dans les comptes nationaux : expérience camerounaise**, page 242 -248.

[13] CEA (2009), **Etude sur la mesure du secteur informel et de l'emploi informel en Afrique**, page 05 -10.

[14] BIT (2000), **Emploi et protection sociale dans le secteur informel**, page 11 - 13.

[15] AFRISTAT (1998), **Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique Subsaharienne, Bamako du 10 au 14 mars 1997, Tome 2, Série méthodes N°1**, page 09 -25.

[16] Philippe BARTHELEMY (1997), **Secteur urbain informel dans les pays en développement**, page 01 -12.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées

Numéro	Prénoms et Noms	Fonction - Structure	Contact
1.	Samba THIAM	Conseiller Technique, Ministère de l'Artisanat et du Tourisme	76 44 29 31
2.	Issa MAIGA	Conseiller Technique, Ministère de l'Industrie et du Commerce	65 30 06 06
3.	Mohamed B. TRAORE	Directeur National de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire	66 78 58 74
4.	Abdoulaye DEME	Chef DSS, Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire	79 10 09 44
5.	Mamadou DIARRA	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire	76 33 07 38
6.	Bréhima DIARRA	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire	76 20 80 92
7.	Abou DIALLO	Conseiller Technique, Responsable Stratégie et Partenariat, Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API – Mali)	74 24 84 70
8.	Seydina Oumar MINTA	Chef de Département Comptabilité Nationale, Institut National de la Statistique (INSTAT)	76 01 37 86

9.	Mahamoudou BA	Professeur d'Enseignement Supérieur, Institut Universitaire de Gestion	66 71 62 27
10.	Abdel Kader SYLLA	Chef Unité de Planification et de Suivi Evaluation, Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ).	66 74 93 83
11.	Mahamadou TOLO	Coordinateur, Projet de Formalisation des Acteurs du Commerce de Détails (PROFAC)	66 78 60 68
12.	Mohamed DOLO	Projet de Formalisation des Acteurs du Commerce de Détails (PROFAC)	72 79 32 69
13.	Abdoulalaye KALOGA	Chef de la Division Législation Direction Générale des Impôts	66 72 75 64
14.	Modibo Koly Keita	Chef du Département Planification et Statistique de l'ANPE	76 48 65 33
15.	Fousseyni LY	Directeur adjoint de SAER AV+	66 71 39 26
16.	Mme SYLLA Anta	Chef du Service Assurance Volontaire INPS	66 78 55 46
17.	Abou Idrissa DIAKITE	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM)	65 65 77 77
18.	Dramane BOUARE	APCMM	66 40 00 18 76.44.16.47
19.	Mamadou BERTHE	CPS-SCJ	78 45 98 85 / 67 28 04 75

ANNEXE 2 : Structure par secteur et branche d'activité de la production et des coûts du secteur informel

secteur et branche d'activité	Chiffre affaires annuel calculé avec imputation	Production annuelle	Valeur ajoutée annuelle	Revenu mixte annuel	Masse salariale annuelle	Impôt annuel
Industrie						
Activités extractives/mines	53 043 334 693	42 878 746 245	42 264 213 682	38 131 128 626	4 110 744 321	22 340 735
Activités de fabrication	352 058 177 075	314 322 560 143	257 955 701 321	212 097 082 458	45 218 650 095	639 968 769
Activités de production et distribution	821 677 120	821 677 120	788 810 035	217 208 560	571 601 475	
Activités de production et distribution	1 892 465 742	1 800 862 441	1 780 959 681	1 464 798 731	316 160 950	
d'eau, assainissement et traitement de déchets						
Activités de construction	54 906 987 700	53 000 593 977	51 142 306 781	42 049 610 689	9 067 639 945	25 056 147
Total	462 722 642 331	412 824 439 925	353 931 991 501	293 959 829 064	59 284 796 786	687 365 651
Commerce						
Commerce et réparation des pièces automobiles	139 266 931 796	131 978 930 287	130 709 294 847	122 649 628 725	7 799 378 388	260 287 734
Commerce de gros	750 734 050 179	639 501 781 099	635 682 563 451	598 169 496 573	37 018 551 808	494 515 070
Commerce de détail	2 137 697 009 247	1 942 336 997 594	1 909 350 388 029	1 794 475 273 280	113 123 496 289	1 751 618 459
Total	3 027 697 991 222	2 713 817 708 981	2 675 742 246 327	2 515 294 398 579	157 941 426 485	2 506 421 263
Service						
Activités de transport	10 367 408 217	10 032 608 600	9 374 785 314	5 675 342 153	3 629 388 277	70 054 884
Activités d'entreposage	44 288 321	44 288 321	44 288 321	44 288 321		
Activités d'hébergement et de restauration	51 071 283 531	50 011 855 175	43 371 245 161	39 110 471 947	4 237 080 602	23 692 612
Activités de l'information et de communication	46 878 690 167	40 010 020 884	39 326 994 565	34 037 438 741	5 183 626 766	105 929 058
Activités immobiliers	6 000 439 363	6 000 439 363	6 000 439 363	5 968 402 959	32 036 404	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4 365 444 733	4 365 444 733	365 566 396	203 342 131	161 133 019	1 091 246
Activités de services de soutien et de bureau	3 676 654 825	3 676 654 825	3 091 457 090	1 556 124 636	1 528 594 627	6 737 827
Enseignement	2 882 988 578	2 882 988 578	2 872 171 027	1 572 014 736	1 300 156 291	
Activités pour la santé humaine et l'action sociale	5 141 291 064	5 141 291 064	5 026 944 783	3 384 214 848	1 639 670 189	3 059 746
Activités artistiques, sportives et récréatives	5 750 075 169	5 750 075 169	5 673 348 016	4 596 897 848	1 063 852 897	12 597 271
Autres activités des services nca ? (tailleurs, pressing, coiffure, réparations de biens domestiques, etc.	72 399 487 469	65 692 655 412	59 511 405 136	31 970 024 693	27 394 297 957	147 082 485
Activités spéciales des ménages	2 415 774 999	2 415 774 999	2 295 699 546	1 438 140 325	857 559 221	

Ensemble						
Total	210 993 826 436	196 024 097 123	176 954 344 720	129 556 703 337	47 027 396 253	370 245 131
Activités extractives/mines	53 043 334 693	42 878 746 245	42 264 213 682	38 131 128 626	4 110 744 321	22 340 735
Activités de fabrication	352 058 177 075	314 322 560 143	257 955 701 321	212 097 082 458	45 218 650 095	639 968 769
Activités de production et distribution	821 677 120	821 677 120	788 810 035	217 208 560	571 601 475	
Activités de production et distribution d'eau, assainissement et traitement de déchets	1 892 465 742	1 800 862 441	1 780 959 681	1 464 798 731	316 160 950	
Activités de construction	54 906 987 700	53 000 593 977	51 142 306 781	42 049 610 689	9 067 639 945	25 056 147
Commerce et réparation des pièces automobiles	139 266 931 796	131 978 930 287	130 709 294 847	122 649 628 725	7 799 378 388	260 287 734
Commerce de gros	750 734 050 179	639 501 781 099	635 682 563 451	598 169 496 573	37 018 551 808	494 515 070
Commerce de détail	2 137 697 009	1 942 336 997	1 909 350 388 029	1 794 475 273 280	113 123 496 289	1 751 618 459
	247	594				
Activités de transport	10 367 408 217	10 032 608 600	9 374 785 314	5 675 342 153	3 629 388 277	70 054 884
Activités d'entreposage	44 288 321	44 288 321	44 288 321	44 288 321		
Activités d'hébergement et de restauration	51 071 283 531	50 011 855 175	43 371 245 161	39 110 471 947	4 237 080 602	23 692 612
Activités de l'information et de communication	46 878 690 167	40 010 020 884	39 326 994 565	34 037 438 741	5 183 626 766	105 929 058
Activités immobilières	6 000 439 363	6 000 439 363	6 000 439 363	5 968 402 959	32 036 404	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4 365 444 733	4 365 444 733	365 566 396	203 342 131	161 133 019	1 091 246
Activités de services de soutien et de bureau	3 676 654 825	3 676 654 825	3 091 457 090	1 556 124 636	1 528 594 627	6 737 827
Enseignement	2 882 988 578	2 882 988 578	2 872 171 027	1 572 014 736	1 300 156 291	
Activités pour la santé humaine et l'action sociale	5 141 291 064	5 141 291 064	5 026 944 783	3 384 214 848	1 639 670 189	3 059 746
Activités artistiques, sportives et récréatives	5 750 075 169	5 750 075 169	5 673 348 016	4 596 897 848	1 063 852 897	12 597 271
Autres activités des services nca (tailleurs, pressing, coiffure, réparations de biens domestiques, etc.)	72 399 487 469	65 692 655 412	59 511 405 136	31 970 024 693	27 394 297 957	147 082 485
Activités spéciales des ménages	2 415 774 999	2 415 774 999	2 295 699 546	1 438 140 325	857 559 221	
Total	3 701 414 459	3 322 666 246	3 206 628 582 548	2 938 810 930 979	264 253 619 524	3 564 032 044
	989	030				

Source : INSTAT, Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017

ANNEXE 3 : Disposition générale des CUPi à payer l'impôt sur leurs activités

Milieu de résidence et secteur d'activité	Seriez-vous prêt à payer des impôts sur votre activité ?				Effectif
	Je paie déjà	Oui	Non	Total	
Bamako					
Industrie	15,4	3,8	80,8	100,0	6 599
Commerce	24,6	8,2	67,2	100,0	18 522
Service	38,5	21,7	39,8	100,0	9 411
Ensemble	26,6	11,0	62,3	100,0	34 532
Autres urbains					
Industrie	23,7	43,3	33,1	100,0	6 641
Commerce	26,6	42,3	31,1	100,0	22 451
Service	5,3	32,0	62,7	100,0	5 661
Ensemble	22,6	40,8	36,6	100,0	34 753
Rural					
Industrie	12,6	31,3	56,1	100,0	38 735
Commerce	16,5	28,9	54,6	100,0	65 210
Service	6,7	43,8	49,5	100,0	17 681
Ensemble	13,8	31,8	54,3	100,0	121 626
Ensemble					
Industrie	14,4	29,4	56,3	100,0	51 975
Commerce	20,1	28,1	51,8	100,0	106 182
Service	15,6	35,4	49,0	100,0	32 753
Ensemble	17,8	29,7	52,5	100,0	190 911

Source : INSTAT, Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017

ANNEXE 4 : Disponibilité des locaux pour les activités des UPI par milieu de résidence et secteur d'activité

Milieu de résidence et Secteurs d'activité	Type de local utilisé pour les activités (en %)				Effectif
	Sans local professionnel	Dans un domicile	Dans un local professionnel	Ensemble	
Bamako					
Industrie	55.0	24.3	20.7	100.0	28 627
Commerce	49.5	20.4	30.1	100.0	76 506
Service	31.7	40.7	27.7	100.0	24 125
Ensemble	47.4	25.1	27.6	100.0	129 258
Autres urbains					
Industrie	42.0	41.4	16.6	100.0	37 827
Commerce	47.7	21.8	30.5	100.0	108 285
Service	29.1	50.0	20.9	100.0	29 200
Ensemble	43.4	30.7	25.9	100.0	175 311
Rural					
Industrie	31.0	54.4	14.6	100.0	191 639
Commerce	48.4	30.9	20.8	100.0	375 789
Service	37.2	51.0	11.8	100.0	103 644
Ensemble	41.7	40.7	17.6	100.0	671 072
Ensemble					
Industrie	35.3	49.2	15.5	100.0	258 093
Commerce	48.4	27.7	23.9	100.0	560 580
Service	34.8	49.2	15.9	100.0	156 968
Ensemble	42.7	36.8	20.4	100.0	975 641

Source : INSTAT, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017.

ANNEXE 5 : Termes de Référence

Contexte et justification

A l'instar des autres pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, au Mali, le secteur informel occupe une place considérable dans la vie économique et sociale. Aujourd'hui, il est considéré comme un secteur stratégique par sa contribution à la production, à l'emploi et aux revenus. Les activités du secteur informel ont pris une étendue notable surtout en milieu urbain, car elles constituent non seulement des desseins de survie, mais contribuent également au développement économique du pays.

Le secteur informel est une composante importante de l'économie de nombreux pays, surtout ceux en développement. Sa croissance soutenue et son hétérogénéité rendent cependant son appréhension et son évaluation particulièrement délicates. Au Mali, il est défini comme un sous-secteur du secteur institutionnel des "ménages" du Système de Comptabilité Nationale (SCN). Ce secteur professionnel, représenté en majorité par les artisans et les commerçants détaillants, constitue une dynamique spontanée, une réponse populaire aux besoins élémentaires des plus pauvres.

Au Mali, le problème de l'emploi demeure une préoccupation croissante, en particulier dans les centres urbains. Le secteur formel n'étant pas en mesure d'offrir des emplois à tous les demandeurs, ceux qui ne parviennent pas à s'y insérer se tournent vers l'informel, où dans la plupart des cas, s'auto-emploient. Les résultats de l'étude sur les caractéristiques et déterminants de l'emploi informel au Mali de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF, 2015) montrent que le secteur informel est le plus grand pourvoyeur d'emplois dans l'économie malienne.

En effet, d'après ladite étude, en 2014, la contribution de ce secteur dans la création d'emplois était de 95,8% (5 261 887 sur 5 494 274 emplois) et de 87,5% (1 599 512 sur 1 827 033 emplois) en excluant les emplois dans l'agriculture, et quant au secteur formel, il n'emploie qu'environ quatre personnes sur cent (4,2%). De 2004 à 2014, les emplois dans le secteur informel semblent avoir connu une croissance plus importante que ceux du secteur formel. Le secteur informel apparaît donc comme un moyen de régulation pour les opportunités d'emplois sur le marché.

Le travail informel est un phénomène aussi bien urbain que rural. Au niveau des zones urbaines, le développement du secteur informel peut être associé à plusieurs phénomènes, notamment : (i) l'explosion démographique urbaine, qui s'est réalisée à un rythme exponentiel au cours des dernières années, a été renforcée par l'exode rural ; (ii) la faible croissance économique.

Au regard des inégalités dans l'univers du travail, un rapport de l'OIT examinant les écarts entre hommes et femmes « montre que non seulement les femmes ont moins de chances que les hommes de participer au marché du travail, mais que, lorsqu'elles y participent, elles risquent davantage d'être au chômage ou d'occuper un emploi qui ne relève pas de la législation sur le marché du travail, des règles de sécurité sociale et des conventions collectives pertinentes »⁵. Au Mali, de façon générale, l'inégalité,

⁵ Cité par Challenges.fr, https://www.challenges.fr/emploi/emploi-encore-trop-d-inegalites-hommes-femmes-avertit-l-oit_572263, (Consulté le 11.02.2019).

mesurée par l'indice de Gini, est de 0,36 pour les femmes contre 0,35 pour les hommes.

De même, les travailleurs de l'informel, occupant pour la plupart des emplois vulnérables, vivent dans la précarité du fait qu'ils n'ont pas le plus souvent accès à des régimes de protection sociale.

Beaucoup de pays d'Afrique ont tenté de maîtriser le secteur informel afin d'accroître leurs recettes, notamment par la mise en place du cadre juridique du régime de l'entrepreneur initié par l'OHADA. Ce cadre « *formalise l'exercice d'activités informelles par les professionnels indépendants et élargit le champ de la commercialité du droit OHADA. En effet, tout en simplifiant le formalisme d'accès au statut de l'entrepreneur par rapport à celui du commerçant (de l'immatriculation à la déclaration), il permet, sous ce nouveau statut, l'exercice d'activités professionnelles civiles, artisanales et agricoles* »⁶.

Au Mali, particulièrement, plusieurs programmes et initiatives gouvernementaux de formalisation se sont succédés, mais n'ont malheureusement pas donné les résultats escomptés. La première formule proposée fut l'impôt synthétique, consistant à un seul paiement par l'achat d'une vignette. A cela s'ajoute la mise en place du système déclaratif qui demande à tous les acteurs économiques de souscrire leurs propres déclarations auprès des impôts.

Par ailleurs, la mise en place du projet d'appui aux commerçants détaillants (PACD) et le Projet de Formalisation des Acteurs du Commerce en Détails (PROFAC)⁷ permet à ceux-ci de devenir des grossistes, des grands commerçants tout en les incitant à migrer du secteur informel vers le secteur formel. De même, le syndicat national des commerçants détaillants du Mali (SYNACODEM) sensibilise ses membres à se déclarer aux impôts, à prendre leurs patentes, à s'inscrire sur le registre des commerces pour se formaliser comme il se doit.

Malgré ces efforts, le secteur informel demeure toujours un manque à gagner pour l'Etat en termes de recettes fiscales, car le niveau de recouvrement demeure faible en raison des difficultés persistantes parmi lesquelles la non localisation des contribuables du secteur informel. En effet, la Direction Générale des Impôts a révélé que 75 à 80% des contribuables évoluant dans le secteur informel ne payent pas suffisamment leurs impôts. Cependant, le secteur informel demeure un maillon très important en ce sens qu'il emploie une large part de la population active occupée (ONEF/INSTAT, Enquête Secteur informel et EMOP).

Au regard du nombre grandissant de la population malienne et de l'augmentation des charges de l'Etat, la présente étude permettra de cerner la contribution du secteur informel au développement humain et à la réduction de la pauvreté.

⁶ Roger Gnidouba LANOU, « le nouveau statut de l'entrepreneur du droit OHADA : une réforme inachevée », Bulletin de droit économique BDE (2017) 1.

⁷ Les objectifs du projet de formalisation des acteurs du commerce de détail (PROFAC) sont : i) formaliser les acteurs du commerce de détail ; ii) créer et renforcer les capacités des centres de gestion agréés ; iii) appuyer le financement des activités des acteurs informels formalisés ; iv) appuyer la commercialisation des produits et services.

1. Objectifs

1.1 Objectif général

L'objectif général de l'étude est de déterminer l'apport du secteur informel à l'économie nationale, à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude sont :

- évaluer la contribution du secteur informel dans les différents secteurs d'activités de l'économie ;
- évaluer la contribution et les potentialités du secteur informel en matière de mobilisation des ressources fiscales ;
- analyser la contribution du secteur informel dans la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté et les inégalités ;
- examiner les niveaux de protection sociale dans le secteur informel et les mesures de correction ;
- proposer des mesures visant à mieux encadrer les activités du secteur informel dans le sens d'une meilleure intégration à l'économie formelle et la résorption du chômage.

2. Résultats attendus

- ✓ La contribution du secteur informel dans les différents secteurs d'activités de l'économie est évaluée ;
- ✓ La contribution et les potentialités du secteur informel en matière de mobilisation des ressources fiscales sont évaluées ;
- ✓ La contribution du secteur informel dans la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté et les inégalités est analysée ;
- ✓ Les niveaux de protection sociale dans le secteur informel et les mesures de correction sont examinés ;
- ✓ Des mesures visant à mieux encadrer les activités du secteur informel dans le sens d'une meilleure intégration à l'économie formelle et la résorption du chômage sont proposées.

3. Profil des consultants et/ou du bureau d'études

Pour réaliser cette étude, trois consultants indépendants et/ou un bureau d'études ayant au moins les compétences ci-après, seront recrutés : un économiste du développement et un statisticien.

L'économiste du développement doit avoir :

- au moins bac+4 en sciences économiques et des compétences avérées dans le domaine de l'analyse macroéconomique sur des thématiques de développement ;
- une maîtrise des politiques de développement, des politiques fiscales et de l'économie informelle au Mali ;

- une expérience notoire d'au moins dix (5) ans de recherche dans le domaine de la pauvreté et des inégalités ;
- une bonne connaissance des politiques de développement du Mali, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté ;
- être en mesure de travailler en équipe.

Le statisticien doit avoir :

- au moins bac+ 4 en statistique ou économétrie ;
- une bonne connaissance du système statistique national ;
- au moins cinq (5) années d'expérience dans la collecte, le traitement et l'analyse des données socioéconomiques ;
- avoir une bonne connaissance des politiques de développement du Mali notamment les stratégies de réduction de la pauvreté ;
- être en mesure de travailler en équipe.

Le sociologue / anthropologue doit avoir :

- au moins bac+4 en sciences sociales et des compétences dans l'analyse sociologiques des questions économiques surtout relatives à l'emploi ;
- une expérience des études sur l'analyse de l'économie informelle au Mali ;
- une expérience notoire d'au moins dix (5) ans de recherche dans le domaine de la pauvreté et des inégalités ;
- une bonne connaissance des politiques de développement du Mali, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté serait un atout ;
- être en mesure de travailler en équipe.

4. Méthodologie

Les consultants élaboreront une démarche de travail, un plan de rédaction et un calendrier détaillé des activités à mener conformément aux TDR. Ces outils feront l'objet d'une validation par le Comité Scientifique de l'ODHD/LCP élargi au besoin à des personnes ressources. Les étapes suivantes seront suivies par l'équipe :

- une description de la méthodologie de travail avec une présentation de différentes étapes du déroulement de la mission et des produits attendus ;
- le plan de rédaction du rapport ;
- la méthodologie de collecte, d'analyse et de traitement des données ;
- la liste des institutions et/ou zones géographiques à couvrir pour la collecte des informations ;
- la production des rapports provisoire et final.

5. Durée de l'étude

Ce travail sera effectué en trois (3) mois à partir de la date de signature du contrat. Les consultants devront impérativement remettre le rapport final à la fin du quatrième mois, conformément au calendrier ci-après.

Activités	Mois1				Mois 2				Mois 3			
	Semaines				Semaines				Semaines			
Validation des TDR												
Sélection des consultants												
Elaboration et validation de la note de compréhension												
Elaboration des outils												
Collecte, traitement et analyse des données												
Dépôt du rapport provisoire												
Examen technique												
Validation, intégration des observations et dépôt du rapport final												

6. Financement

Budget National et Ressources PNUD.